



## Sommaire

Rapport du conseil d'administration ..... p.4

Rapport des Commissaires aux comptes..... p.19

Comptes de résultat ..... p.20

Bilan.....p.24

Annexe aux comptes 2006.....p.27

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Présidents Honoraires :** **Robert Choplin**, Président honoraire de la Mutuelle Centrale de Réassurance  
**Alain Delaunoy**, Président honoraire de Capma & Capmi  
**André Jannin**, Président honoraire de la Mutuelle Centrale de Réassurance  
**Wim Jean de Zeeuw**, Président honoraire de la Mutuelle Centrale de Réassurance
- Président :** **Paul Tassel**, Président du conseil d'administration de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau et de Capma & Capmi
- Vice-Présidents :** **Bernard Desrousseaux**, Président du conseil d'administration de la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle  
**Jean-Pierre Thiolat**, Président du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances
- Administrateurs :** **Robert Choplin**, Président honoraire de la Mutuelle Centrale de Réassurance  
**Bruno Rousset**, Président du conseil de surveillance d'April Group  
**Alain Wicker**, Président de La Française de Placements  
**Capma & Capmi**, représentée par Jean Philippe,  
**Mutuelle Centrale de Réassurance**, représentée par Michel Ficheux, Président de l'Unavie  
**L'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau**, représentée par Philippe Desage

## DIRECTION GÉNÉRALE

- Direction générale :** **Gilles Dupin**, Directeur général de Capma & Capmi, Président du directoire de Monceau Générale Assurances, Président du conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance, Président du conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne
- Directeur général adjoint :** **Robert Bourreau-Guérynière**, Secrétaire Général, Directeur général de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau et de la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle

## DIRECTION (\*)

- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Brigitte Baillot</b>     | Directeur des affaires juridiques et fiscales vie  |
| <b>Dominique Davier</b>     | Directeur des études et de l'actuariat vie   |
| <b>Anne-Cécile Martinot</b> | Directeur de la planification et du contrôle   |
| <b>Marc Billaud</b>         | Directeur de la gestion des assurances de personnes  |
| <b>Bruno Depeyre</b>        | Directeur de l'organisation et des systèmes d'information  |
| <b>Philippe Desage</b>      | Directeur des ressources humaines et de la communication interne                                     |
| <b>Pierre Lacoste</b>       | Directeur des opérations de réassurance  |
| <b>Henry Lagache</b>        | Directeur de la comptabilité   |
| <b>Pierre Michaud</b>       | Directeur du développement des opérations vie, Président du directoire de Monceau Retraite & Épargne |
| <b>Jean-Marc Poisson</b>    | Directeur des opérations d'assurance non vie   |

## CONSEILLER SCIENTIFIQUE

- Alain Montfort**, Professeur titulaire de la chaire de Modélisation Statistique au Conservatoire National des Arts et Métiers

(\*) membres de direction des sociétés adhérentes de Monceau Assurances, de leurs filiales et des GIE qu'elles ont constitués.

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES COMBINÉS DE L'EXERCICE 2006

Messieurs,

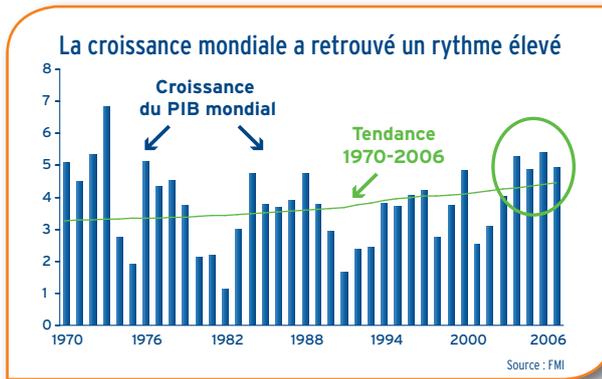
Dans un contexte économique favorable à l'exercice de nos métiers, bénéficiant d'une conjoncture boursière porteuse même si les brutales corrections intervenues au printemps ont pu un moment laisser craindre des difficultés, l'activité déployée par les sociétés composant le périmètre de combinaison tout comme les résultats qu'elles ont affichés constituent cette année encore de réels motifs de satisfactions. Dans les métiers non-vie, en assurance comme en réassurance, la priorité continue d'être donnée à la qualité technique plutôt qu'au volume des primes encaissées.

Et dans le domaine de la réassurance, où les critères de taille et de masse critique se confirment chaque année plus déterminants, la politique de recentrage stratégique sur l'Europe continentale et sur des risques à déroulement rapide souscrits par des entreprises de taille moyenne, amorcée depuis quelques années continue de produire ses dividendes.

L'ensemble combiné Monceau Assurances est allé chercher les moteurs de sa croissance là où il le souhaite, sur les marchés de l'assurance vie, sur lequel son encaissement augmente de 27,5%, soit à un taux significativement plus élevé que les moyennes professionnelles. Tiré par cette activité, le chiffre d'affaires global progresse de 4,4 % à 500 M€, malgré la sortie du périmètre de combinaison de la Marf, qui, du fait du comportement de ses dirigeants, s'est vue retirer le bénéfice du statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance. **À périmètre comparable, le taux de progression des cotisations se serait élevé à 10,2%.**

Favorisé Par l'évolution des marchés financiers et la politique opportuniste d'extériorisation de plus-values latentes qu'elle a permise, le résultat combiné, après prise en compte de l'intéressement acquis aux collaborateurs, s'élève après impôts à 54.980 k€, soit en très léger repli par rapport au niveau exceptionnel de 59.393 k€ affiché au terme de l'exercice 2005.

Les fonds propres comptables, progressivement reconstitués au cours des dix dernières, atteignent au 31 décembre 2006 près de 503 M€, compte non tenu des plus-values latentes et des provisions pour égalisation constituées, assimilées pour l'analyse financière à des capitaux propres. Ils représentent 103,7% du chiffre d'affaires net de l'exercice, et 13,7% des provisions techniques nettes de réassurance hors provisions en unités de compte, lesquelles ne comportent aucun risque pour les assureurs concernés. De tels ratios témoignent de la qualité et de la solidité du bilan combiné de Monceau Assurances, permettant de préparer les développements futurs et d'appréhender les évolutions réglementaires qui se dessinent dans le cadre de "Solvency II" avec sérénité et confiance.



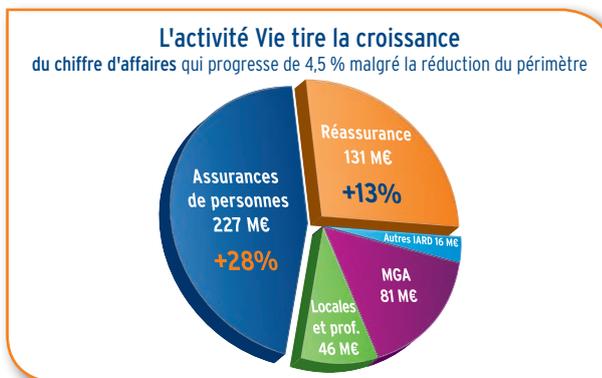
tions réglementaires qui se dessinent dans le cadre de "Solvency II" avec sérénité et confiance.

## Un environnement économique favorable

Pour la quatrième année consécutive, l'économie mondiale a connu une expansion soutenue, qui s'établit à + 5,1 % sur l'ensemble de l'année 2006, contre + 4,5 % en 2005. L'ensemble des zones géographiques a participé à cette expansion.

**Comme en 2005, les États-unis demeurent le principal moteur de la croissance mondiale.** Malgré le retournement du marché de l'immobilier résidentiel à partir du troisième trimestre, l'économie américaine a fait preuve d'une grande robustesse et continue de progresser à un rythme élevé. Ce phénomène s'explique par le dynamisme de la consommation des ménages, qui ont profité de la baisse du prix du pétrole et de la croissance des revenus réels, et par la croissance de l'investissement productif des entreprises.

Dans cet environnement, le déficit commercial des États-unis, toujours historiquement élevé, s'est légèrement stabilisé, les entreprises américaines tirant parti de l'amélioration de leur compétitivité et de la faiblesse du dollar vis-à-vis des autres grandes devises, à l'exception du yen.



riquement élevé, s'est légèrement stabilisé, les entreprises américaines tirant parti de l'amélioration de leur compétitivité et de la faiblesse du dollar vis-à-vis des autres grandes devises, à l'exception du yen.

**L'expansion a également pris de l'ampleur en zone euro.** L'amorce d'un retour à des créations d'emploi a redonné du revenu aux ménages qui ont également vu leur pouvoir d'achat s'accroître depuis la fin de l'été suite à la décreue des prix de l'énergie. Par ailleurs, les ménages allemands ont commencé à effectuer des achats par anticipation avant le relèvement de la TVA intervenue le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Cette belle performance de la zone euro est principalement liée au **dynamisme retrouvé de l'économie allemande**, qui a profité à la Belgique et aux Pays-Bas. Après plusieurs années de croissance faible, imputable au choc de la réunification, l'Allemagne est redevenue la locomotive de la zone euro. La consommation privée a rebondi, bénéficiant notamment de la réduction du chômage. Le taux d'utilisation des capacités de production atteint des niveaux record dans l'industrie manufacturière. Les entreprises allemandes, qui profitent à plein du dynamisme de la demande mondiale, affichent une forte progression de leurs marges. L'investissement dans la construction, en recul constant depuis 10 ans, s'est également redressé.

**La France** reste installée sur une tendance de **croissance molle**. Comme en 2005, la consommation interne constitue le principal facteur de soutien de l'activité. Les ménages ont continué à bénéficier de conditions de crédit attractives, au prix de la détérioration de leur situation financière. En revanche, affectées par l'affaiblissement de leur compétitivité, les entreprises françaises peinent à améliorer leurs marges, sans que pour autant l'investissement productif progresse fortement. Le déficit commercial s'est creusé, la demande interne étant absorbée de façon croissante par les importations.

Dans ce contexte, les pays d'Europe du Sud offrent un tableau contrasté. **L'économie espagnole** reste toujours particulièrement **dynamique**, malgré les signes de ralentissement du marché de l'immobilier. **L'Italie**, par contre, **reste handicapée** depuis le passage à l'euro par un déficit structurel de compétitivité et par l'arrivée massive de concurrents des pays émergents sur le marché mondial.

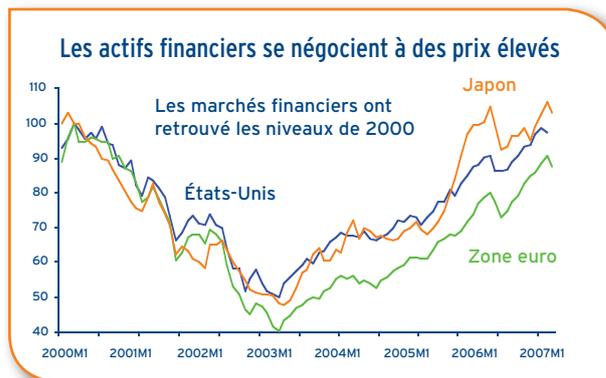
La croissance est restée vigoureuse dans les pays émergents. **Le rythme effréné de la croissance chinoise** ne semble pas vouloir ralentir en dépit des mesures

administratives et de durcissement des règles d'octroi du crédit prises par les autorités chinoises. **L'économie indienne** poursuit également sa **progression à un rythme impressionnant**.

De façon traditionnelle, du côté de l'offre, le secteur des services est le principal soutien de la croissance indienne. Toutefois, on peut noter le rôle grandissant pris par l'industrie et particulièrement par le secteur manufacturier.

De nombreux pays émergents ont également bénéficié de la progression des cours du pétrole et de

la hausse des prix des matières premières, métaux, produits agricoles ou produits alimentaires, poussés par une forte demande.



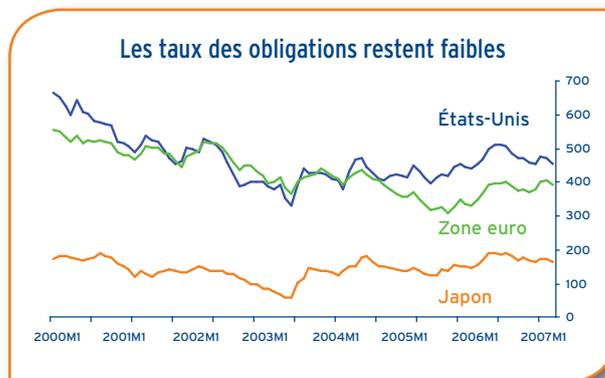
**Un environnement financier contrasté mais favorable**

Dans cet environnement de croissance soutenue et de hausse des prix des matières premières, les banques centrales des principaux pays avancés ont **durci leurs politiques monétaires** pour contenir la création de liquidités et les anticipations d'inflation. La Réserve fédérale américaine a poursuivi son cycle de resserrement des taux d'intérêt, jusqu'à ce que le marché de l'immobilier donne des signes tangibles de ralentissement. La Banque centrale européenne a continué de relever son taux directeur et la Banque du Japon a mis fin à sa politique de "taux zéro". Les politiques monétaires des banques centrales ont ainsi contribué à contrecarrer davantage, s'il en était besoin, les anticipations inflationnistes.

**Les marchés obligataires** ont connu une année contrastée. Au premier semestre, les taux longs se sont redressés en ligne avec la poursuite du dynamisme économique à

l'échelle mondiale, le resserrement des politiques monétaires et la très forte progression du prix du pétrole poussant à la hausse les anticipations d'inflation. Au deuxième semestre, les taux longs sont repartis à la baisse, les inquiétudes sur l'impact du retournement du marché de l'immobilier aux États-Unis prenant le pas sur les anticipations

d'inflation. A la date d'inventaire, les taux à dix ans, servant de référence pour l'évaluation des engagements techniques de la plupart des opérations d'assurance vie, se trouvaient à un niveau proche de 3,95 %.



Malgré un parcours chahuté, **les places boursières ont enregistré de très bonnes performances d'ensemble**. Après un bon début d'année, marqué par un regain d'appétit pour les placements à risque, les marchés d'actions ont changé de cap dans le courant du mois de mai. **La correction a été particulièrement vive** sur les bourses des pays émergents, qui avaient bénéficié de flux importants de capitaux depuis le début de l'année. Les marchés d'actions européens ont été également durement touchés, l'ensemble des places effaçant à la fin du mois de juin la totalité des gains constatés depuis le début de l'année.

A partir des mois d'été, les marchés d'actions ont repris le **chemin de la hausse**, soutenus par la poursuite de la hausse des résultats des entreprises. De nouvelles inquiétudes ont toutefois commencé à apparaître au vu des chiffres du marché de l'immobilier américain, laissant présager un fléchissement de l'activité plus marqué que prévu. La réaction de la Réserve fédérale américaine (qui a effectué une pause dans son cycle de redressement des taux d'intérêt) et des annonces de résultats des entreprises supérieurs aux anticipations ont maintenu la confiance des investisseurs. Le dynamisme du marché des fusions et acquisitions, qui atteint des niveaux historiquement élevés, a également contribué au soutien des cours. Paradoxalement, la progression des indices durant les derniers mois de l'année est ainsi allée de pair avec une confirmation de la dégradation de la conjoncture, les marchés financiers anticipant apparemment un ralentissement ordonné de l'activité américaine. Les Bourses mondiales ont ainsi affiché à nouveau de très bonnes performances, notablement supérieures à leur tendance de long terme (+ 15,12 % pour l'indice EuroStoxx 50 ; + 17,53 % pour l'indice CAC 40 ; + 13,62 % pour l'indice S&P 500).

## La retraite... au cœur de nos métiers

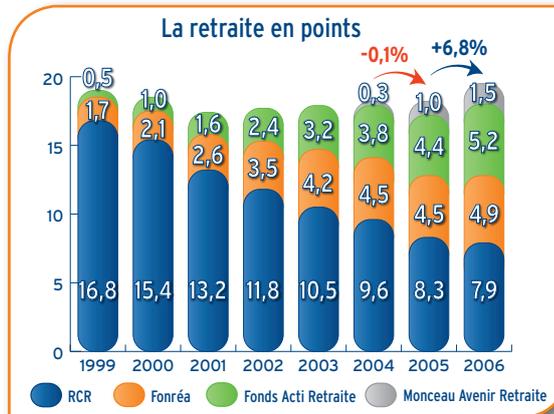
Parce qu'ils correspondent à son cœur de métier historique, les contrats de rente viagère, et parmi ceux-ci les régimes de retraite par capitalisation en points, occupent au sein du groupe une place beaucoup plus importante que chez nos confrères.

Les régimes en points les plus récents, Fonréa pour les exploitants agricoles, Fonds Acti Retraite pour les autres catégories socioprofessionnelles, Monceau Avenir Retraite et Monceau Avenir Plus, les Perp lancés en octobre 2004, tous conçus sur des bases techniques modernes, à partir des données

biométriques et financières les plus récentes, affichent au terme de l'exercice des performances de qualité, permettant de conforter leurs réserves : leurs taux de couverture s'étagent entre 112 % et 128% après revalorisation des prestations, en appliquant, pour le calcul la valeur actuelle des droits acquis par les adhérents (la Provision Mathématique Théorique), les tables de mortalité les plus récentes, les tables TGH et TGF 2005 publiées par arrêté en 2006, alors que les Autorités de tutelle accordaient quinze années pour assurer une couverture à 100% sur la base de ces nouvelles tables. C'est dire que la rigueur de la gestion qui désormais caractérise le groupe a permis **d'absorber cet effet tangible de l'allongement de la durée de la vie humaine** avec une très grande sérénité.

Souci majeur de la seconde moitié de la décennie 1990, le Régime Collectif de Retraite diffusé par Capma & Capmi a fait encore en 2006 l'objet de toutes les attentions. L'arrêté des comptes de l'exercice 2005 avait confirmé le retour à l'équilibre de ce régime, apprécié en utilisant les normes de calcul applicables au plus tard en 2009, qui s'avèrent de fait déjà dépassées, la publication en 2006 des nouvelles tables de mortalité prospectives en témoigne. Il avait permis la reprise d'une politique de revalorisation de la valeur de service des rentes, très attendue des adhérents du régime

Avec la volonté de ne pas accumuler de retard dans l'ajustement des engagements du régime pour tenir compte de ce phénomène d'allongement de la durée de la vie humaine dont on ne sait guère à quel rythme il se poursuivra, le Conseil d'Administration de Capma & Capmi a tout mis en œuvre pour revaloriser la valeur de service du point de retraite, ce qui a été fait au 1er janvier 2007. Les évolutions des taux d'intérêt à long terme, franchissant à la hausse la barre des 4 % au milieu du printemps avant de terminer l'année au niveau déjà évoqué, ont favorisé cette entreprise. Des programmes adaptés d'exteriorisation des plus-values sur les actifs détenus par le régime ont également été mis en œuvre. Surtout, répondant à de nouvelles demandes formulées par le Service du Contrôle des



Assurances, le Conseil d'Administration de Capma & Capmi, pour conforter les provisions du régime comme il s'y était engagé, décidait de **reprendre le solde de la réserve de capitalisation constituée** dans le cadre de la gestion obligataire du régime avant 1996. Cette décision est sans conséquence sur les fonds propres et les résultats combinés affichés. En effet, depuis que la réglementation comptable impose de reclasser les réserves de capitalisation figurant dans les comptes sociaux soit en fonds propres, soit parmi les engagements techniques, c'est dans cette dernière catégorie qu'était classée la réserve de capitalisation constituée dans le cadre de la gestion du Régime Collectif de Retraite.

Ainsi, au 31 décembre 2006, ce régime disposait de réserves à hauteur de 822.716 k€, pour des engagements évalués à 815.215 k€ en utilisant, tout comme pour les régimes les plus récents, les dernières tables de mortalité prospectives TGH et TGF publiées par l'INSEE, conduisant à penser que d'autres décisions de **revalorisation de la valeur du point** suivront celles de 2006 et 2007, d'autant que les actifs du régime recelaient encore des plus-values latentes à hauteur de 33.566 k€ à la fin de 2006.

Mais la vigilance doit rester de mise, tant sur la longue période paraissent nombreux les facteurs de risque.

Le premier provient des incertitudes sur l'évolution des taux d'intérêt à long terme. Une gestion financière adaptée peut permettre d'en atténuer l'ampleur : l'indexation de fait qui caractérise les produits de placements immobiliers, qui représentent entre 25% et 30 % des réserves des différents régimes, tout comme la part laissée aux obligations à taux variable ou indexées contre l'inflation dans les portefeuilles obligataires de ces régimes en points, constituent une forme de protection contre une remontée des taux qui résulterait de poussées inflationnistes marquées.

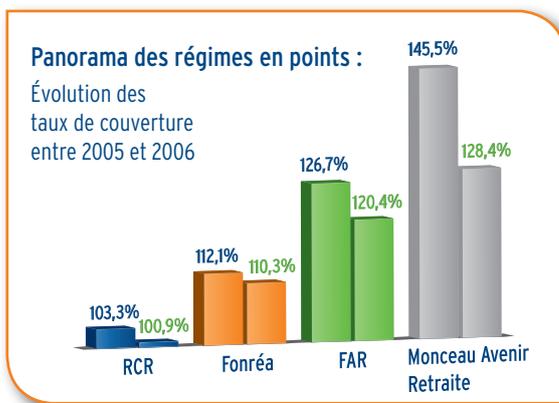
Le second a trait aux évolutions biométriques susceptibles d'être observées. Aujourd'hui, tous les régimes en points gérés par le groupe affichent des taux de couverture supérieurs à 100% en calculant les engagements actuariels couverts par ces régimes en appliquant les tables de mortalité différenciées par sexe, TGH et TGF 2005, que la réglementation imposera d'utiliser à compter de l'exercice 2007, laissant en outre la possibilité d'étaler sur quinze années le coût lié à ce changement de table (cf. supra). Il faut se féliciter de cette situation. Mais au-delà de cette légitime satisfaction, force est de constater que l'application des tables différenciées aux populations masculines n'a eu qu'un faible impact. En revanche, pour les populations féminines, les écarts ont parfois approché 20%. Aussi, c'est une attention toute particulière qu'il convient d'accorder à l'inévitable

dérive en terme de mortalité qui résultera de l'entrée en service progressive des rentes de réversion, servie dans la quasi-totalité des cas à des bénéficiaires de sexe féminin. S'agissant en particulier du Régime Collectif de Retraite, dont plus de la moitié des adhérents

sont aujourd'hui allocataires, les échéances sont proches. Une telle évolution doit être anticipée dans le cadre d'une politique raisonnée de revalorisation des prestations.

Le troisième enfin paraît plus politique. Il concerne le remboursement par l'État de sa part dans les majorations légales de rentes viagères, dont bénéficient les sociétaires les plus anciens, parfois sous condition de ressources. Régulièrement, à l'époque des travaux

préparatoires aux Lois de Finances, est agitée l'idée de la suppression de ce remboursement qui, au reste, intervient de plus en plus tardivement, pesant sur les ressources du régime. Cette suppression, même si elle pouvait avec succès être contestée devant les Tribunaux compétents, se traduirait dans l'immédiat par l'impossibilité de revaloriser les rentes du Régime Collectif de Retraite pendant une période de l'ordre de 3 ans. Sanction inacceptable qui justifierait une mobilisation de ceux, nombreux, de nos élus qui exercent par ailleurs des mandats politiques électifs.



### Les performances au rendez-vous

Que les régimes de retraite en points affichent tous des taux de couverture supérieurs à 100% malgré l'utilisation anticipée des nouvelles tables de mortalité, que la revalorisation du point de retraite du Régime Collectif de Retraite ait pu être poursuivie, constituent des satisfactions majeures de cet exercice. Les performances annoncés au titre de 2006 pour les produits d'assurance vie diffusés par le groupe contribuent également à ce bon bilan d'ensemble de l'activité : elles ont, de nouveau, suscité les commentaires favorables de la presse spécialisée.



Nos partenaires, La Française des Placements, la Financière de la Cité et Métropole Gestion, qui gèrent les principaux OPCVM accessibles grâce aux contrats multi-supports Dynavie et Carnet Multi Épargne, ont à nouveau réalisé des performances remarquées, perceptibles en particulier dans les rendements servis sur les profils "Prudent", "Équilibre" ou "Dynamique".

Mais c'est surtout le taux annoncé sur le fonds en euros de Dynavie qui a le plus retenu l'attention, à 4,85 % contre 4,90 % en 2005, d'autant plus remarquable qu'il a été obtenu dans un contexte de bas niveau des taux d'intérêt et malgré l'effet de dilution provoqué par l'afflux des souscriptions.

Ce taux ne doit rien à une pratique très répandue, inadmissible et malheureusement trop peu dénoncée, qui consiste à donner aux nouveaux contrats les produits générés par la gestion des anciens. A la Caisse, **chaque famille de contrats bénéficie de la rigueur d'une gestion cantonnée**, permettant de lui allouer les produits financiers lui revenant. Ainsi, le fonds en euros des Carnets Multi Épargne, ouverts à la souscription de 1991

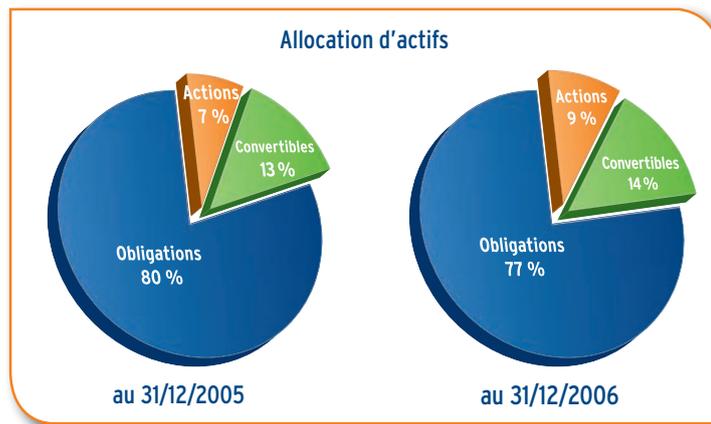
à 1997, affiche un rendement net de 4,75 %, en léger recul lui aussi sur celui de 2005 en raison de l'afflux de versements. Les titulaires de Carnets d'Épargne, accessibles de 1969 à 1991, bénéficieront jusqu'à la date anniversaire de leur versement en 2006 d'un taux de 4,60 %, également en recul de 10 centimes sur celui offert au titre de 2005. Des performances qui, on a pu le constater, figurent aux premiers rangs des rendements des fonds en euros de 2006.

Ce taux ne provient pas non plus de réserves, latentes ou non, accumulées au cours des années passées et redistribuées en une fois pour "déper" les performances. L'usage, conforme à l'éthique mutualiste, veut que les revenus comptabilisés une année soient distribués la même année. L'explication de la performance de Dynavie réside comme en 2005 dans **l'allocation d'actifs atypique** retenue pour gérer le fonds en euros. Cette gestion laisse en effet une place aux obligations convertibles, environ 14 % à fin 2006 et aux actions, 9 % à la même date, positions qui ont été renforcées dans le courant de l'année. Les performances enregistrées en 2006 sur ces classes d'actifs expliquent la bonne performance de Dynavie.

Cette grille d'allocations d'actifs présente-t-elle un risque excessif ? A l'évidence non, surtout au regard des réserves importantes dont dispose à présent Capma & Capmi. Pourtant, dans une structure autre que mutualiste, la nécessité de rémunérer sans défaillir l'actionnaire ne permet pas semblable prise de risque, aussi minime soit-elle, lorsqu'il s'agit de garantir la valeur du capital acquis, comme c'est le cas dans les fonds en euros. Dans une telle structure, la garantie en capital impose une gestion obligataire quasi totale, avec les rendements que l'on connaît sur les marchés. Dans une mutuelle, les sociétaires sont à la fois les

propriétaires indivis de leur société et ses clients: il n'y a pas de conflit d'intérêt à long terme entre eux, autorisant donc **une gestion peut être un peu plus risquée mais plus propice à la recherche de performances.**

Le niveau appréciable des participations ainsi servies aux sociétaires a, de nouveau, permis à Dynavie une **remarquable récolte de prix et de récompenses.** Le Label d'Excellence Or a été confirmé par les



Dossiers de l'Épargne. Le Revenu a attribué pour la première fois un Trophée d'Or pour le fonds en euros et renouvelé son Trophée d'Or pour la gestion profilée du contrat. Un nouvel Oscar a été attribué par Gestion de Fortune à Dynavie. Dans les deux classements établis par Mieux Vivre Votre Argent, dans lesquels il est susceptible de figurer, le produit Dynavie a obtenu de brillantes quatrième et cinquième places. Investir Magazine a, pour la première fois dans l'histoire de nos adhérents, gratifié Dynavie et son fonds en euros d'une Palme de Bronze. Le magazine Investissements Conseils, magazine des conseils en investissements, a classé ex-æquo les contrats Monceau Avenir Jeune et Dynavie sur la troisième marche du podium des contrats en euros. Enfin, le Journal des Finances a de nouveau gratifié Monceau Avenir Retraite d'une **Palme d'Or dans la catégorie des PERP en points.**



Avec un tel palmarès, la distribution des produits sera facilitée tout au long de l'année 2007, et les résultats de production des premiers mois de l'exercice paraissent encourageants. Il convient néanmoins de ne pas céder à l'euphorie et de rester lucide face au mouvement de remontée des taux d'intérêt à long terme, qui en mai 2007 ont dépassé le seuil de 4,5%, tandis que les rémunérations susceptibles d'être servies sur des placements à court terme avoisinent 4%. Certes, la fiscalité applicable à de tels placements est moins favorable que celle qui est propre aux opérations d'assurance vie. Mais il est clair qu'à ce niveau de rémunération servie par les marchés, les arguments qui ont poussé les épargnants à déplacer massivement leur épargne bancaire vers les fonds en euro des contrats d'assurance vie s'estompent.

## Assurance vie : une nouvelle année de développement

Dans un contexte économique et financier favorable à l'assurance vie, l'ensemble du marché français s'est bien comporté, puisque la collecte de l'ensemble des assureurs vie a progressé de 17 %. Mais il convient de rappeler que cette performance nationale a été flattée par les transferts massifs de fonds en provenance des Plans d'Épargne Logement anciens auxquels les bancassureurs ont procédé du fait de l'alourdissement de la fiscalité dorénavant applicable à ces produits, et aux pratiques contestables de certains grands opérateurs qui ont comptabilisé dans leur chiffre d'affaires les contrats en euros transformés en contrats multi-supports dans le cadre favorable des dispositions de la loi Breton.

Regroupée dans une structure mutualiste, Capma & Capmi, et une société anonyme Monceau Retraite & Épargne, l'activité développée par l'ensemble Monceau Assurances en assurance Vie représente un chiffre d'affaires de **226.104 k€ en progression de 27,5%** sur celui de l'exercice 2005.

Intervenant en appui des groupements associatifs départementaux, les collaborateurs du terrain ont réalisé une **progression de près de 30 % de la collecte**, avec un total proche de 208 M€, au-delà de l'objectif fixé en début d'année, qualifié d'ambitieux à l'époque, de 200 M€. Les cotisations encaissées ont progressé de 17,7 % s'agissant des opérations en unités de compte, sur les supports immobiliers ou OPCVM d'actions principalement, tandis que le chiffre d'affaires progressait de 44,7 % sur les fonds en euros, permettant d'inscrire la progression du chiffre d'affaires de l'épargne assurance vie à 36,8 %, avec un total de 160.943 k€. Dans le prolongement des tendances observées depuis 2002, la collecte nouvelle a, de nouveau, progressé de façon significative, de 44 % sur l'ensemble de l'année.

En retraite, l'exercice a également permis d'enregistrer une belle **progression des encaissements sur les régimes en points, de 6,8 %** à 19.462 k€. Ce niveau de chiffre d'affaires est le plus élevé observé sur la période récente. Il faut voir là les effets positifs de la modification apportée au début d'année 2006 aux mécanismes de motivation des collaborateurs de terrain, qui prennent dorénavant en compte les rachats de points effectués par les sociétaires, et surtout donnent une priorité aux contrats comportant des engagements de cotisations les plus élevés : de fait, si le nombre de nouveaux contrats souscrits s'inscrit en léger recul sur celui de 2005, le nombre de contrats de classe 2 et au-delà a pratiquement doublé par rapport à celui enregistré au cours de l'exercice 2005.

En ce qui concerne les autres réseaux de distribution, baptisés réseaux alternatifs, les efforts de sensibilisation,

de formation et d'animation amorcés voici quatre ans ont à nouveau porté leurs fruits : les apporteurs qui opèrent dans le cadre d'un mandat d'agent général ont réalisé un chiffre d'affaires en progression de 40 %, légèrement supérieur à 5 M€. Les bureaux salariés de la MARF ont également enregistré une belle progression de leurs activités, proche de 30 %, malgré les difficultés qu'a connues cette entreprise et qui ont été rendues publiques au cours du troisième trimestre 2006. Principale ombre au tableau d'activité de ces réseaux alternatifs, les cotisations sur le contrat Certitudes Viagères en provenance des courtiers partenaires d'April Group ont régressé de près de 40 %, témoignant vraisemblablement d'une priorité donnée par ce groupe aux contrats de type épargne assurance vie, que notre groupe ne distribue pas par cet intermédiaire.

Ces beaux succès en terme de développement tiennent sans aucun doute à la **qualité des produits** diffusés par la Caisse, mesurable aux performances qu'ils procurent à leurs titulaires, et aux analyses qu'elles suscitent. Le début de l'année 2006 a en effet permis d'enregistrer de nombreux **témoignages de reconnaissance** pour Dynavie : Label d'Excellence Or confirmé par

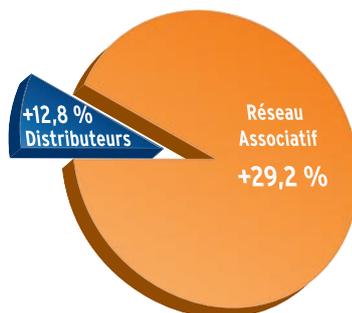
les Dossiers de l'Épargne, nouveau Trophée d'Argent du Revenu pour le fonds en euros, Trophée d'Or délivré par la même revue dans la catégorie des meilleurs contrats d'assurance vie diversifiés comptant de 11 à 40 supports, nouvel Oscar délivré par Gestion de Fortune.

Surtout, le niveau exceptionnel des participations servies aux sociétaires au titre de 2005, a rencontré l'intérêt

d'une presse patrimoniale et professionnelle jusque-là peu sensible aux performances des produits du groupe. La revue Mieux Vivre votre Argent, l'une des références incontestées de cette profession, a délivré le **Premier prix** dans la catégorie des contrats multisupports à gestion profilée à Dynavie, dans le cadre du Grand Prix de l'Assurance vie qu'elle organise chaque année. Fait nouveau également, le Journal des Finances a décidé d'accorder une Palme d'Argent à Dynavie, et une Palme d'Or au PERP en points, Monceau Avenir Retraite.

Nous soulignons, dans le rapport de l'année passée, la fierté procurée par cet intérêt d'organes de presse comme Mieux Vivre Votre Argent ou le Journal des Finances, s'intéressant pour la première fois dans l'histoire de Capma & Capmi à ses produits, consacrant ainsi la grande qualité du travail accompli par nos équipes depuis 1997, date à laquelle des travaux de refonte de la gamme des produits ont été amorcés. Les commentaires particulièrement élogieux diffusés à l'occasion de la publication de ces palmarès ont sans conteste contribué à favoriser la collecte, notamment auprès de sociétaires ou prospects qui ne connaissaient pas notre groupe, et

Vue d'ensemble de la collecte nouvelle de 2006



qui ont pris contact avec elle sur la foi des recommandations formulées par les journalistes.

Enfin, la possibilité offerte aux titulaires des Carnets d'Épargne de transformer leurs contrats en multi-supports a conduit nombre d'entre eux, restés fidèles à Capma & Capmi, témoignage de la bonne tenue de nos performances dans la durée, à effectuer de nouveaux versements pour tirer parti des caractéristiques favorables de ces anciens contrats : les sommes ainsi collectées ont représenté près de 15% de l'encaissement de l'exercice sur les produits d'épargne assurance vie.

### En réassurance : de bons résultats et une stratégie claire

Après un exercice 2005 marqué par une accumulation de catastrophes naturelles sans précédent dans l'histoire de la profession, l'année 2006, exempte de sinistres majeurs, a permis aux principaux opérateurs du marché de reconstituer leur capacité financière et d'engager à nouveau une stratégie de croissance. Outre l'amélioration des résultats techniques, avec des ratios combinés descendant sous la barre des 100 %, les comptes des entreprises ont continué à profiter de produits financiers élevés. Le niveau de capitalisation boursière des valeurs de réassurance n'a suivi que partiellement l'amélioration des résultats ce qui a entraîné les grands acteurs à entreprendre des actions de croissance externe qui semblent devoir se poursuivre en 2007.

Parallèlement, les nouveaux acteurs nés des mouvements de recapitalisation du secteur survenus à la fin de 2005 et au début de 2006, et souvent de nationalité bermudienne, se sont trouvés grâce à la bonne sinistralité nord-américaine, détenteurs de capacités non utilisées. Cette situation les a incité à rechercher des axes de développement nouveaux, notamment en Europe, à travers des opérations de croissance externe comme interne.

Dans ce contexte, les tarifs, à quelques exceptions près, comme pour le risque automobile en France, sont orientés à la baisse. Les garanties sont souvent souscrites par un nombre réduit de cessionnaires, les cédantes pouvant exercer beaucoup plus facilement leur choix entre réassureurs. Pour la réassurance des catastrophes, qui constitue une part significative de l'activité du groupe, les baisses tarifaires ont souvent atteint de 5% à 10 %, sous l'influence de la situation concurrentielle et de l'amélioration du contrôle des cumuls. Enfin, de nombreux intervenants, courtiers ou réassureurs, cherchent à étendre leur offre de produits et de services nouveaux. Cette tendance devrait là encore profiter aux grandes entreprises ainsi qu'aux réassureurs spécialisés sur certaines niches.

Ces évolutions de l'environnement professionnel, qui s'inscrivent dans la continuité depuis plusieurs années,

ont évidemment alimenté les réflexions stratégiques menées par la Mutuelle Centrale de Réassurance quant au développement du portefeuille conventionnel, souscrit en dehors du cercle de ses Associés.

Avant même les préoccupations liées aux événements des deux dernières années, le groupe a attaché une grande importance à la maîtrise de ses engagements et au suivi des cumuls dans les différentes zones géographiques. Cette politique prudente lui permet de trouver sans trop de difficultés et à un prix encore raisonnable des protections en récession pour l'ensemble de ses activités, même s'il a fallu, lors du renouvellement de 2006, accepter une augmentation sensible de la priorité sur certains programmes pour maintenir les coûts supportés dans des limites comparables à celles des années passées.

Au cours de l'exercice 2006, l'activité réassurance développée par la Mutuelle Centrale de Réassurance a de nouveau recueilli les dividendes des orientations prudentes suivies depuis plusieurs années en matière de souscription. Recentrée **sur les marchés européens**, elle accorde une priorité à des traités à déroulement court, les affaires incendie et dommages aux biens représentant plus de 50% du total contre moins de 20% pour l'automobile. Les entreprises de taille moyenne,

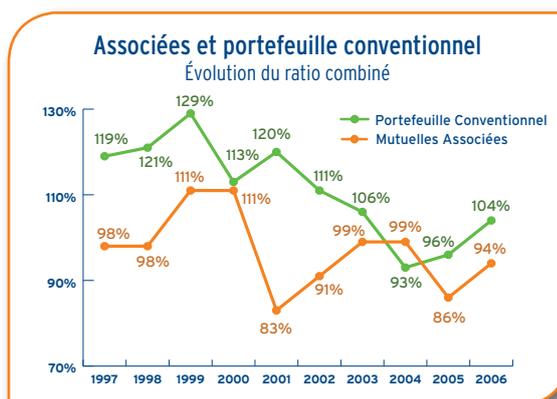
désireuses de nouer avec leur réassureur des relations de coopération durable, constituent la cible des actions de prospection des équipes de souscription.

**En dehors de l'Europe**, marchés qui représentent moins de 10% du portefeuille conventionnel, la politique de souscription est restée pragmatique et opportuniste. Sur ces marchés, plus encore qu'ailleurs, les

préoccupations de rentabilité et de maîtrise des risques sont déterminantes.

Laissées en dehors du périmètre de combinaison des comptes tout en bénéficiant d'un statut identique à celui d'entreprises comprises dans ce périmètre, **les mutuelles associées** établies hors de France **contribuent aux excellents résultats combinés**. Qu'il s'agisse de la Mutualité Agricole du Maroc, de Tunisie, du Sénégal ou du mouvement Promutuel, fer de lance de la mutualité au Québec, tous ces groupes ont connu un exercice satisfaisant, voire excellent, dans des environnements de marchés concurrentiels et difficiles. Porte-drapeau de la mutualité, tous continuent d'apporter la preuve au quotidien de la qualité et de l'efficacité de leurs équipes dirigeantes, et de la pertinence des valeurs du mutualisme.

Au total, le portefeuille conventionnel actuel dégage, comme en 2004 et 2005 et mieux que par le passé, de bons résultats techniques. Ces excédents ont toutefois été absorbés en conséquence de la révision à la hausse de dossiers de RC Médicale survenus avant 2002 à la



quelle ont, à nouveau, procédé deux mutuelles spécialisées. L'exercice supporte à ce titre une charge brute de 12,6 M€, s'ajoutant à celle de 8 M€ qui avait déjà grevé les comptes de l'exercice 2005. Une de ces deux mutuelles, le Sou Médical, a déclenché au début de 2006 une procédure d'arbitrage à l'encontre de la Mutuelle Centrale de Réassurance, demandant l'ajustement du compte nanti à son profit, alors même que la Mutuelle Centrale de Réassurance a refusé d'approuver les comptes transmis par cette cédante depuis 2002. La sentence du collège arbitral sera rendue en principe dans le courant de l'été 2007. Dans l'hypothèse la plus défavorable, la décision du collège ne fera pas naître d'engagements additionnels par rapport aux provisions constituées.

Consciente des impératifs de taille que pose inéluctablement l'évolution des métiers de la réassurance et du niveau d'acceptation de risques que supposerait l'élargissement de son développement international, la Mutuelle Centrale de Réassurance a poursuivi les réflexions stratégiques menées de longue date en son sein, qui ont conduit à privilégier une rigoureuse maîtrise des risques et la qualité des résultats sur le volume des affaires souscrites. Au terme de cette réflexion, elle a décidé d'amorcer une nouvelle étape dans la démarche de recentrage et de concentrer à présent sur le marché français, vers les entreprises du secteur mutualiste plus particulièrement, l'activité qu'elle exerce en dehors du Cercle de ses Associés.

Dans cette logique, il a été envisagé de **céder les droits à renouvellement du portefeuille conventionnel souscrit hors de France**. Au terme du processus de

consultation engagé avec le conseil des collaborateurs de BNP Paribas, un accord a été conclu avec Partner Re, un réassureur de stature mondiale, doté de moyens

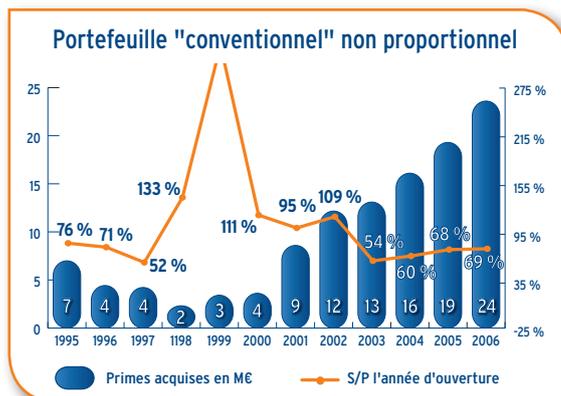
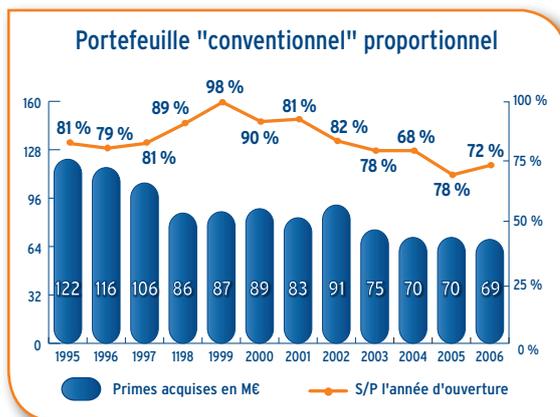
offrant à ce portefeuille de réelles perspectives de développement, tout en apportant aux cédantes une qualité de signature incontestable et très appréciée des agences de notation. Qu'un groupe de réassurance de cette notoriété se soit intéressé à ce portefeuille et ait pris la décision de conclure l'opération proposée constitue une reconnaissance de la qualité du travail conduit par les équipes en charge de le souscrire, de le tarifer et

d'organiser les relations avec les cédantes.

La conclusion de cette opération, qui porte sur un aliment évalué à 85 M€ sera sans incidence sur les engagements passés souscrits, puisque la liquidation des traités restera de la responsabilité de la Mutuelle Centrale de Réassurance. Elle se traduira mécaniquement par

un renforcement de la structure du bilan du groupe, avec une amélioration des ratios de solvabilité pour une diminution des risques souscrits et de leur volatilité, autant d'atouts incontestables pour aborder avec une sérénité renforcée les échéances qui se dessinent, « Solvabilité II » en particulier. Elle permettra au groupe de **consolider ses importants moyens, à l'échelle de son activité** ainsi recentrée,

au marché français, et aux entreprises mutualistes en particulier, à ses membres, leurs filiales et Associés, avec pour perspectives d'accompagner leur croissance et leur développement, dans la logique de la stratégie fédérative qui fut à l'origine de la fondation de la Mutuelle Centrale de Réassurance voici un siècle.



### La Marf exclue

Un dossier difficile a particulièrement mobilisé le Conseil d'Administration, celui traitant des relations avec la Marf. Ces relations se sont fortement dégradées à partir de juin 2006, lorsque les dirigeants de la Marf, malgré les mises en garde qui ont été prononcées, ont pris le parti de sortir du cadre des accords signés en décembre 2002 et juin 2004 sans être à même de supporter les conséquences financières de leur attitude de rejet de Monceau.

Le rapport produit sur les comptes de l'exercice 2005 rendait compte sur ce sujet dans des termes qui, parce

qu'ils indiquaient clairement l'étendue du chantier à mener à Moulins alors qu'il n'était pas même ouvert, méritent d'être rappelés : " *S'agissant de la **Marf** et de **Monceau Générale Assurances (Mga)**, la direction commune mise en place dans le cadre du protocole d'accord signé en décembre 2002, modifié par avenant au printemps 2004 n'a pas parfaitement répondu aux attentes. Le départ en décembre 2005 du directeur général commun, qui partageait, tout comme ses principaux collaborateurs, son temps entre Vendôme et Moulins a conduit à une réflexion des Conseils d'Administration concernés, conclue par la décision de geler ce projet de direction commune en attendant que les deux*

*entreprises parviennent au même stade de rentabilité et se situent dans des phases synchrones de leur cycle de développement. Aujourd'hui, l'une, Monceau Générale Assurances, s'emploie à développer ses activités avec ses apporteurs, notamment son réseau d'agents généraux, et mobilise ses collaborateurs en conséquence, alors que l'autre n'a pas achevé le recentrage stratégique de ses opérations, et encore moins tiré les conséquences en terme de structures de gestion de cette réduction de son champ d'activité, travaux qui, lorsque le Conseil d'Administration de la Marf s'y intéressera, nécessiteront la mobilisation de ressources à temps plein.*

*Aussi, chaque entreprise, sous la responsabilité de son Conseil d'Administration, a constitué sa propre direction générale. Ce retard n'altère en rien la volonté des dirigeants de Mga et de son actionnaire, la Mutuelle Centrale de Réassurance de poursuivre dans le sens proposé aux dirigeants de la Marf en décembre 2002 et confirmé au printemps 2004. En tout état de cause, la Mutuelle Centrale de Réassurance entend pleinement exercer le droit de contrôle des activités opérationnelles de la Marf qui lui a été donné par l'avenant au protocole de décembre 2002, au moins tant que les soutiens financiers consentis à la Marf, en 2002 comme en 2003, n'auront pas été intégralement remboursés en application des modalités prévues par les conventions signées par les parties".*

Le 20 juin 2006, à l'occasion d'une réunion du Conseil d'Administration de la Marf, des divergences sont apparues à propos de l'exercice de la direction générale de la Marf. Sans analyser même sommairement l'action du titulaire du mandat à la tête de la Marf, le Conseil de la Marf décidait de le maintenir en fonction, contre l'avis des trois représentants du groupe, qui demandaient, en vain, une rencontre des bureaux des Conseils d'Administration. Des insinuations sur la prétendue nocivité de l'action de Monceau et de la Mutuelle Centrale de Réassurance, accusés de spolier la Marf, déjà perceptibles depuis plusieurs semaines, redoublaient alors d'intensité. Sans jamais d'ailleurs être étayées ou tenues devant des élus ou dirigeants mis en position de répondre au mauvais procès d'intention qui était fait à un groupe qui avait mobilisé des ressources financières importantes pour permettre à la Marf d'éviter la dissolution ou la faillite, et offrir à ses collaborateurs et ses élus d'autres perspectives que la disparition qui aurait normalement dû sanctionner les choix stratégiques et la gestion pour le moins hasardeux de cette entreprise, citée au début des années 80 comme une référence pour la qualité de sa gestion et la solidité de son bilan.

Le 10 juillet 2006, la Mutuelle Centrale de Réassurance adressait au Président de la Marf un courrier rappelant le contenu du Protocole d'origine et de l'Avenant de 2004, et les conséquences de leur résiliation. Cette lettre, conclue par une nouvelle invitation à reprendre le dialogue au niveau des Bureaux des Conseils d'Administration, restait sans réponse. Adressée pour information aux Commissaires aux Comptes, elle suscitait de leur part le déclenchement

le 4 août 2006 d'une procédure d'alerte, justifiée par les doutes pesant sur la continuité de l'exploitation dans l'hypothèse d'une rupture des relations avec Monceau.

Dans ce contexte difficile, un nouveau Conseil de la Marf était convoqué le 10 août 2006. Sans que les représentants de Monceau aient à un quelconque moment été consultés ou même informés, le Président de la Marf conviait un huissier à assister à la séance. Dans un climat tendu, perturbé par des interventions intempestives et violentes d'un représentant du Comité d'Entreprise, ponctué de nouvelles affirmations à l'emporte pièce sur la prétendue nocivité de l'action de Monceau et de la MCR, le Conseil d'Administration, contre l'avis des représentants de Monceau, maintenait le Directeur Général dans ses fonctions. Le Président du Conseil, lors de cette réunion, négligeait d'informer le Conseil du déclenchement de la procédure d'alerte, élément pourtant essentiel pour apprécier l'opportunité de maintenir la situation, devenue conflictuelle, en l'état.

Le 5 septembre 2006, Monceau ne pouvait que constater la rupture des relations entre Monceau et la Marf et la résiliation consécutive du protocole de 2002. Quelques jours plus tard, le Conseil d'Administration de la **Mutuelle Centrale de Réassurance retirait à la Marf le bénéfice de son statut d'Associée.**

Concomitamment, les Commissaires aux Comptes, peu convaincus par la réponse apportée à leur courrier déclenchant la procédure d'alerte, amorçaient le 31 août la seconde étape de cette procédure. Dans les jours précédant la tenue du Conseil d'Administration convoqué de ce fait pour le 18 septembre 2006, les dirigeants de la Marf cherchaient à renouer des relations avec ceux de Monceau. Se dessinaient alors les contours d'une solution permettant d'éviter à la Marf la faillite qui serait venue sanctionner l'attitude étonnante de ses dirigeants. Il s'agissait en particulier :

- β de **faire absorber** à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2006 la **Marf par la Ciam**, également Associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance qui se serait de facto substituée à la Marf, opération permettant de disposer de fonds propres suffisants pour aborder le plan de réorganisation du site moulinois ;
- β d'organiser sans attendre la **restructuration de l'entreprise**, en transformant les agences tenues par des salariés en véritables agences générales, et en ajustant les effectifs pléthoriques au plan de charge de l'entreprise ;
- β enfin, d'assortir la réalisation définitive de l'accord à plusieurs **conditions suspensives**, et en particulier l'adhésion d'une majorité du personnel de la Marf aux orientations projetées.

Réuni le 10 octobre 2006, le Conseil d'Administration de la Marf signait un protocole en conséquence. Certains représentants du personnel ont tout fait pour s'opposer à l'organisation du scrutin devant permettre de lever la condition suspensive prévoyant l'adhésion du personnel. En vain. N'hésitant alors pas à affirmer publiquement que l'avenir de la Marf passait par un

retrait d'agrément suivi d'un transfert de portefeuille, ils invitaient le personnel à ne pas participer au vote organisé le 13 octobre 2006. Avec succès. Le taux de participation n'atteignait pas 50% alors que pour être adoptée, la proposition formulée par Monceau devait recueillir une majorité de 50% des effectifs inscrits.

Ainsi rejeté, le plan de sauvetage de l'entreprise ne pouvait être mis en œuvre. Les Autorités de Contrôle désignaient alors un administrateur provisoire. La Marf se voyait retirer ses agréments administratifs au début de 2007 et mise en liquidation.

Il est clair qu'au-delà des sommes importantes qui ont été apportées par la Mutuelle Centrale de Réassurance à la Marf, en toute confiance envers ses dirigeants, sommes dont la récupération paraît plus que douteuse,

et qui auraient pu être consacrées au financement du développement interne des opérations de Monceau Générale Assurances, l'échec de ce rapprochement avec la Marf, intervenant après celui tenté avec la CGA en 1999, doit conduire à diversifier la stratégie de développement par le groupe de ses opérations non-vie. Cette stratégie a privilégié la recherche d'une alliance avec une structure présentant des caractéristiques semblables à celles de Monceau Générale Assurances pour construire un ensemble économique plus fort, à partir d'une direction commune aux deux entreprises. Une telle stratégie ne pourrait être mise en œuvre avec succès qu'avec des partenaires loyaux, dirigeant une entreprise saine, caractéristiques que ni la CGA, ni la Marf, toutes deux en liquidation après retrait d'agrément, n'ont en réalité présenté.

### L'assurance non-vie : année de consolidation

En assurance non-vie, après les exercices 2003 et 2004 marqués par un durcissement des conditions techniques offertes par les assureurs, rendu nécessaire par les mauvais résultats d'ensemble du secteur et la fragilité des bilans qui en est résulté, les évolutions favorables des marchés financiers et l'embellie des résultats du risque automobile consécutives à la politique de répression des excès de vitesse mise en œuvre par les pouvoirs publics se sont traduits par un renforcement sensible de la pression de la concurrence, rendant pratiquement impossibles les ajustements tarifaires que la dégradation de certains risques aurait justifié.

La sinistralité automobile, quant à elle, ne s'améliore plus, au contraire. Même si les pouvoirs publics ont feint de l'ignorer lorsqu'ils ont demandé que des réductions des prix accompagnent la baisse sensible des fréquences d'accidents à conséquences corporelles, l'impact de la forte réduction de la fréquence a pratiquement été compensé par la dérive persistante du coût de la réparation des préjudices corporels graves, affectant également de façon significative la liquidation des sinistres des années antérieures. Certes, ces aggravations sont pour partie prises en charge par les réassureurs. Mais elles se traduisent par de sensibles augmentations du prix des couvertures de réassurance, perceptibles depuis 2004 lors des renouvellements de traités et pas démenties depuis.

Dans ce contexte professionnel plus difficile, l'activité et les résultats enregistrés par les **mutuelles** professionnelles membres de l'**Union des Mutuelles d'Assurance Monceau** (Umam) et sur les opérations souscrites dans les départements d'Outre Mer, en particulier par les mutuelles locales, ont constitué cette année encore des **motifs de satisfaction**. Même si l'apparition de malis importants sur l'évolution d'un sinistre avec conséquences corporelles graves a grevé les résultats techniques en provenance de La Comtoise, par ailleurs en butte à des frais généraux sans doute excessifs, l'ensemble contribue aux excellents résultats combinés qui vous sont présentés.

**La Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat des Transports (MAT)** et la **Mutuelle des Débitants de Tabac**

**de France** (Mudétaf) ont l'une et l'autre enregistré de remarquables résultats, confirmant la qualité de leurs souscriptions, particulièrement perceptibles depuis qu'elles ont accédé au statut de mutuelles associées de la Mutuelle Centrale de Réassurance. L'une et l'autre, sous l'impulsion d'équipes dirigeantes compétentes, ont apporté leur contribution au développement des professions qu'elles assurent, tout en veillant au strict respect de leurs règles et valeurs mutualistes.

Toutes deux ont vécu leurs premières années au sein de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, avant de connaître une existence autonome, témoignage de cette capacité des structures du groupe à favoriser le développement de l'assurance mutuelle et à fédérer les initiatives. Dans ce même esprit, l'Union a accueilli en son sein, courant 2004, une nouvelle associée, **La Comtoise**, société d'assurance mutuelle établie à Vesoul. Ces exemples ont nourri les réflexions des dirigeants de plusieurs autres sociétés d'assurance mutuelle de petite taille, qui ont approché l'Union pour examiner la possibilité d'emprunter la même voie que La Comtoise. Ces discussions ont pu être conclues positivement, et la **Mutuelle de Cluny**, autrefois proche de la Marf, et **Le Renom**, établi à Vonnas, sont devenues membres de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

De son côté, **Monceau Générale Assurances** a poursuivi le travail de modernisation dans la dynamique amorcée l'année précédente. Dans tous les domaines, l'accent est mis sur la qualité, la rapidité de traitement et la rigueur, visant à la fois le développement d'une offre de services adaptée et une meilleure maîtrise des risques. Une étape importante a consisté à évaluer les procédures, tant sur le site de gestion de Vendôme que chez les intermédiaires. Les modalités de souscription ont été revues et encadrées afin de limiter les risques majeurs. Les services techniques de gestion des sinistres ont été réorganisés. Des efforts ont été apportés à la formalisation des échanges, soignant l'analyse des dossiers et la présentation du contenu. De nouvelles exigences s'imposent désormais aux agents généraux et intermédiaires, qui engagent leur responsabilité et celle de leurs mandantes, de la présentation normalisée des courriers à l'analyse technique des faits ou au respect des règles fondamentales de protection des intérêts des assurés.

Autre projet de taille géré en partenariat avec les agents généraux, **l'image**. Il fallait donner au réseau et aux compagnies qu'il représente une visibilité moderne et cohérente, différenciée mais en symbiose avec celle du groupe qui les porte et véhiculer une notoriété et des valeurs utiles à leur développement. Monceau Générale Assurances dispose aujourd'hui, comme sa sœur Monceau Retraite & Épargne, d'un logotype qui évoque celui de Monceau Assurances dont il est largement inspiré. Mieux, moteurs du changement, les agents généraux ont souhaité porter un nom et une image propres tout en affichant leur attachement à la famille Monceau. **Monceau Assur'agence** est né : réservée aux agents généraux de Monceau Assurances, la marque est désormais déclinée sur tous les documents utilisés par les agents généraux et se répand peu à peu à travers la signalétique des points de vente.



Plus de rigueur dans la gestion, plus de soin dans l'image, sont des avantages concurrentiels certains. Ils exigent une adaptation certes des procédures, mais également des compétences du personnel et des intermédiaires. Pour les agents en poste, la formation et le dialogue ont retrouvé un niveau perdu ces dernières années : par le truchement de leurs représentants syndicaux, ils ont participé à nombre de commissions, sur des thèmes comme la refonte des produits ou la communication et l'image. Par ailleurs, le profil des agents généraux nouvellement recrutés a été redéfini, visant au rajeunissement et au recrutement de professionnels sensibles aux règles de bonne gestion et motivés par le développement de leur portefeuille d'assurance vie. Tous se sont vus proposer des formations à caractère technique ou commercial dispensées sur le site de Vendôme.

Ces efforts s'avèrent indispensables pour enrayer le phénomène de lente érosion des portefeuilles. Particulièrement sensible pour le revenu des agents dans une conjoncture où les modifications tarifaires se limitent à celle du jeu des indices, cette situation rend plus nécessaire la diversification de l'offre, en l'élargissant aux services et produits d'assurance vie du groupe, aux performances et qualités reconnues. L'ameublissement des portefeuilles des agents généraux, en automobile et en habitation, et les effets de la résiliation de la convention avec l'Ocam, cabinet de courtage établi en Nouvelle Calédonie, dont nous vous avons rendu compte dans le rapport sur l'exercice 2005, n'ont pas été compensés par le développement de nouveaux portefeuilles. La refonte des produits, devenue de ce

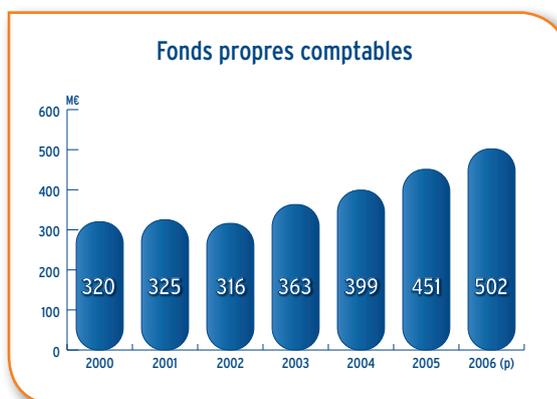
point de vue impérative, menée de concert avec les agents, a pour objectif de consolider les portefeuilles, sans dégrader, au contraire, les résultats techniques.

La charge nette comptable des **sinistres** s'est alourdie. Ce constat recouvre en réalité des situations de nature très différente. Tout d'abord, et de manière très satisfaisante, la sinistralité courante s'est améliorée, en dépit d'une fréquence encore anormalement élevée de sinistres graves en branche « dommages aux biens ». En second lieu, l'exercice comptable supporte des aggravations inhabituelles sur exercices antérieurs concentrées sur quelques sinistres et événements majeurs. Les orages de grêle qui se sont abattus sur Blois et sa périphérie en juillet 2005 ont conduit à un afflux de déclarations mal maîtrisé par les agents généraux, une sous-estimation de l'ampleur des deux événements : à l'inventaire 2006, l'entreprise enregistre de ce fait un mali de 3,5 M€ pour un coût total estimé à 7,3 M€ au 31 décembre 2006. Par ailleurs, à l'instar de ce qu'observe l'ensemble de la profession, des évolutions défavorables aux assureurs continuent de caractériser la liquidation des sinistres corporels

graves : à ce titre, les provisions constituées sur cinq dossiers ont dû être renforcées pour un total de 8 M€.

### Des excédents et des réserves solides

Les comptes ont été préparés conformément aux dispositions du code des assurances et des textes réglementaires applicables à la combinaison des comptes des sociétés d'assurance mutuelle, en particulier au règlement 2000.05 du 7 décembre 2000 produit par le Comité de la Réglementation Comptable. L'annexe aux comptes fournit de nombreuses explications sur ces sujets, et sur les éléments essentiels des comptes qui sont présentés. Il n'est donc pas utile de les reprendre dans ce rapport.



Tiré par la croissance des opérations vie (cf. supra), le **chiffre d'affaires combiné a progressé de 4,4%** pour atteindre 500.431 k€, l'effet de la sortie de la Marf du périmètre de combinaison étant plus que compensée par le développement de l'activité vie. **À périmètre constant**, la progression du chiffre d'affaires aurait été de **10,2%**. Conséquence d'une politique qui, dans un marché redevenu très concurrentiel,

privilégie les résultats sur le volume des affaires sous-critées, le chiffre d'affaires non vie combiné s'est élevé à 258.570 k€, en diminution de 0,6% sur celui de l'exercice 2005 apprécié à périmètre constant.

Le compte technique non vie dégage un **excédent net** de réassurance de 29.265 k€, en deçà du solde de 41.589 k€ affiché au terme de l'exercice 2005, mais meilleur que celui de 22.737 k€ enregistré au titre

de 2004. Certes, l'exercice 2006 a moins bénéficié que le précédent de la réalisation de plus-values, sur les portefeuilles obligataires ou d'OPCVM. Mais hors produits financiers crédités au compte technique, **le ratio combiné non-vie net s'est dégradé à 102,7%**, un niveau qui

reste de qualité, mais en deçà des niveaux remarquables de 98,6% et 99,3% affichés au terme des exercices 2005 et 2004 respectivement. Cet écart s'explique en large

partie par les malis enregistrés, malgré l'intervention des rétrocessionnaires, sur les événements Grêle de juillet 2005, sur les sinistres automobile à conséquences corporelles graves survenus au cours d'années antérieures et par l'ajustement à la hausse des évaluations de sinistres de RC médicales survenus avant 2002 auxquels a procédé le Sou Médical (cf. supra).

Le compte technique vie, qui bénéficie, conformément aux dispositions du plan comptable des assurances, des produits financiers générés par la réserve de capitalisation, se solde par un **excédent de 26.125 k€**, au lieu d'un excédent de 13.956 k€ pour l'exercice 2005.

Sans doute convient-il ici de rappeler comme chaque année que les comptes combinés agrègent les comptes sociaux de plusieurs entreprises d'assurance mutuelle qui n'ont pas pour finalité de dégager des bénéfices afin de rémunérer des actionnaires. Il relève des prérogatives des conseils d'administration de ces sociétés de décider du sort des excédents dégagés par la gestion de l'exercice. Au sein de Capma & Capmi en particulier, seule mutuelle vie intégrée dans le périmètre de combinaison, le Conseil d'administration arbitre chaque année

**entre la constitution de réserves propres et d'autres affectations.** Dans cet esprit, le conseil de Capma & Capmi a décidé de compléter les participations aux excédents servis sur certains produits anciens, pour un coût global de 2.809 k€, partagé avec le réassureur mutualiste, et surtout de constituer sans tarder, avec un an d'avance sur l'obligation réglementaire, et sans étaler le coût correspondant sur quinze années comme le permettent les autorités de contrôle, les provisions mathématiques de rentes en appliquant les tables de mortalité les plus récentes, TGH et TGF

2005. Par souci d'homogénéité, cette démarche a été suivie par la seconde société vie intégrée dans le périmètre de combinaison. Ainsi, c'est un coût technique exceptionnel total de 12.247 k€ qui pèse sur les comptes de l'exercice 2006 à ce titre.

C'est à l'aune de cette Remarque que doit s'apprécier la qualité des résultats techniques combinés.

Les **frais généraux** enregistrés dans les comptes de l'exercice restent **maîtrisés**. Ils régressent globalement à 44.504 k€ contre 55.390 k€ en 2005. Cette réduction résulte pour l'essentiel de la sortie de la Marf du périmètre de combinaison. Si

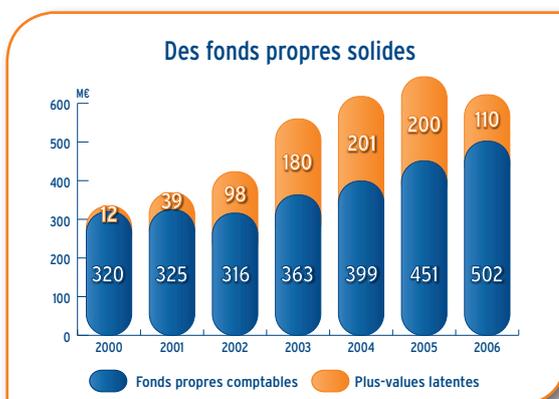
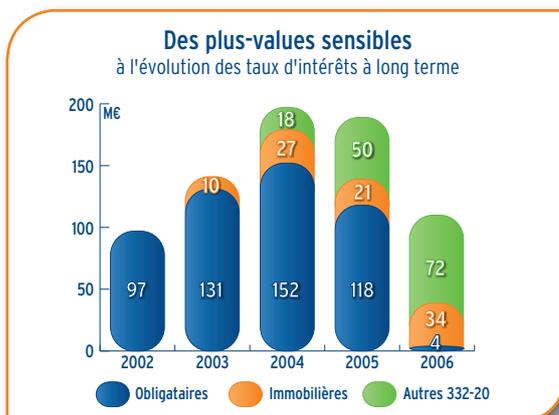
l'on exclut la Marf du périmètre de l'analyse pour 2005, les frais généraux s'inscrivent malgré tout en baisse, à 44.504 k€ contre 44.798 k€ pour 2005. La baisse est particulièrement sensible en assurance non-vie, métier pour lequel, avec un total de 26.639 k€, ils régressent de 5,3%, après une baisse hors éléments exceptionnels de 0,7% en 2005. En assurance vie et retraite, ils ont progressé de 7,1%, à 17.865 k€, témoignant dans ce domaine également du souci de rigueur qui anime nos équipes au quotidien. Ce pourcentage d'augmentation doit en effet mis en regard de la croissance du chiffre d'affaires, qui constitue une part importante de l'assiette des rémunérations versées aux collaborateurs salariés du terrain.

Au total, le compte de résultat combiné se solde par un **excédent de 54.980 k€**, en léger repli sur les 59.394 k€ affichés au terme de l'exercice 2005, après enregistrement d'un impôt sur les sociétés s'élevant à 18.075 k€ (contre 26.037 k€ en 2005).

Les **capitaux et réserves propres** combinés du groupe ont progressé, passant, pour la part du groupe, de 449.972 k€ au 31 décembre 2005 à **502.601 k€** au 31 décembre 2006. A ce niveau, ils représentent 103,7%

du chiffre d'affaires net de réassurance, et 13,7% des provisions techniques nettes hors provisions afférentes aux contrats en unités de compte, soit des ratios peu fréquents dans notre profession, en tout état de cause très supérieurs à ce qui est nécessaire pour opérer, témoignant de la solidité du bilan combiné qui vous est présenté.

Au 31 décembre 2006, les **plus-value latentes**, résultant de la différence entre les valeurs nettes comptables corrigées (du jeu de la surcote/décote pour les actifs obligataires évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances) et leur



valeur vénale ressortent à **109.637 k€**, en repli sur le montant observé au 31 décembre 2005, soit 200.500 k€. Le niveau atteint par les taux d'intérêt au 31 décembre 2006, supérieur à celui observé au 31 décembre 2005 s'est traduit par la **quasi-disparition des plus-values latentes obligataires**, même si la conjoncture a pu ponctuellement être mise à profit par plusieurs sociétés pour réaliser des cessions permettant de doter leur réserve de capitalisation à hauteur de 12.240 k€, montant repris dans les résultats combinés.

En revanche, la diversification de la politique financière mise en œuvre ces deux dernières années au profit d'actifs mobiliers non obligataires a porté ses fruits : malgré l'extériorisation de plus-values tout au long de l'exercice pour améliorer les participations des sociétaires aux excédents et les taux de couverture des régimes de retraite en points et pour conforter les résultats, les portefeuilles recelaient encore une plus value latente de 71.826 k€, contre 49.619 k€ au 31 décembre 2005 (et 18.025 k€ au 31 décembre 2004). Par ailleurs, la valorisation du patrimoine immobilier détenu pour propre compte se poursuit de manière satisfaisante, l'ensemble ressortant en plus value de 33.523 k€ au 31 décembre 2006, à comparer aux 20.683 k€ affichés à la fin de l'exercice 2005.

En tenant compte de ces plus-values, les **fonds propres réévalués s'élèvent à 612.238 k€**. Les ratios précédemment calculés ressortent respectivement à 126,3% et 16,7%, renforçant le diagnostic sur la qualité et la solidité du bilan.

### Les hommes, citoyens au cœur de l'entreprise

Le souci de rigueur qui anime les adhérents de Monceau Assurances depuis plusieurs années, avec pour objectifs d'offrir aux sociétaires le meilleur service au meilleur prix et de reconstituer des fonds propres pour garantir la pérennité des Institutions, s'est traduit par l'ajustement des coûts de structure au plan de charges, et par une diminution importante des effectifs salariés des adhérents de Monceau Assurances et des GIE qu'ils ont constitués pour mettre en commun leurs moyens. Une telle politique était indispensable pour sauver un groupe exsangue, en butte à de graves problèmes de solvabilité, aux effectifs pléthoriques : dans le périmètre où aujourd'hui on dénombre moins de 300 collaborateurs, on en comptait 740 à la mi-1995.

Cette politique a pu être mise en œuvre grâce à l'attitude responsable des représentants élus des personnels concernés, notamment ceux de la Fngrp lors de la réorganisation intervenue en 1997. De cette époque, des épreuves terribles qu'ensemble les collaborateurs et l'équipe dirigeante ont traversé avec succès, les comptes présentés aujourd'hui en constituent un nouveau témoignage, sont nées des relations sociales

empreintes d'estime et de respect mutuels, soucieuses des intérêts des collaborateurs, des institutions et de leurs sociétaires, qui donnent à la formation des collaborateurs et à la politique de rémunération un relief particulier.

Indispensable pour des entreprises, qui ont inscrit la qualité du service de proximité au premier rang de leurs préoccupations en matière de relations avec le sociétariat, la politique de formation a été refondue et enrichie au cours des trois dernières années. Les

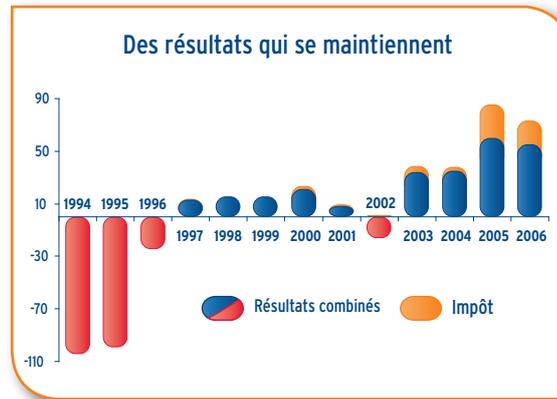
ressources qui lui sont consacrées excèdent sensiblement les obligations légales. Sur le site acquis par le groupe à Vendôme, desservi en 42 minutes par TGV au départ de Paris ont été construits des bureaux et un Centre de formation, "**Monceau Campus**", symbole de la volonté du groupe de donner priorité aux hommes, qu'ils soient salariés, agents généraux ou élus, et à leur formation. En investissant à Vendôme, en

y construisant des surfaces supérieures à ses propres besoins, le groupe a également marqué sa volonté de participer à la vie économique locale et au développement du bassin d'activité du vendômois. Le soutien apporté localement à l'ISMER, qui favorise la création de leur entreprise par des chômeurs, participe de cette logique. Le site vendômois a été officiellement inauguré le 24 mai 2005, en présence de nombreux élus, des collaborateurs et des agents généraux, du Maire de Vendôme et du Président du Conseil Général, également vice-Président de l'Assemblée Nationale. Les « Assises » de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, les neuvièmes dans l'histoire de ce groupement, ce rendez-vous annuel consacré à la formation, riche de possibilités d'échanges d'expérience, apprécié et attendu des collaborateurs du terrain, y ont été organisées en avril 2006.

S'agissant du volet "rémunération" de la politique de ressources humaines menée par les entreprises, il s'est agi de faire en sorte que les collaborateurs bénéficient du fruit des efforts consentis et de la prospérité retrouvée sans que les prélèvements sociaux et fiscaux, tout à fait excessifs dans notre pays, n'obèrent la part qui revient à chacun.

Dans cette logique, un accord d'intéressement interentreprises a été conclu par plusieurs adhérents en 1998, reconduit par la plupart d'entre eux en 2001, amélioré en 2003, notamment en prévoyant un abondement des employeurs en cas de versements par le salarié de son intéressement sur le plan d'épargne entreprise, et étendu à d'autres entités, au Service central des mutuelles en particulier.

Parvenu à son terme au 31 décembre 2005, l'accord d'intéressement a été reconduit, et, de nouveau, amélioré à cette occasion : l'assiette servant pour le calcul de la masse à distribuer a été portée de 3% à 4,5% du résultat combiné affiché par Monceau Assurances,



soit une augmentation de 50%, toutes choses égales par ailleurs. Ce nouvel accord conduira à répartir, au titre de l'exercice 2006, une somme de l'ordre de 2.873 k€ (contre 2.031 k€ au titre de 2005), estimation du montant de l'abondement comprise, permettant à chacun des quelques 300 bénéficiaires de percevoir en moyenne un montant compris entre deux et trois mois de rémunération, selon l'entreprise signataire de l'accord à laquelle il est lié.

Dans la même logique qui conduit à privilégier des modes de rémunération différée, un **régime de retraite complémentaire** par capitalisation a été mis en place, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2002, au profit des personnels des entreprises du groupe qui l'ont souhaité, en complément du régime professionnel, très insuffisant. Ce régime d'entreprises a été **amélioré** à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2003 pour les cadres lorsque la population concernée, consultée par référendum, a approuvé les propositions des employeurs, accordant un point supplémentaire de cotisations moyennant cotisation par le cadre à hauteur de 1% de son salaire. A nouveau, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la cotisation patronale à ses différents régimes était augmenté d'un point, tant pour les cadres que pour les non-cadres ; ainsi, les droits accumulés par les non-cadres sont alimentés par une cotisation de 3% intégralement à la charge de l'employeur, tandis que la cotisation au régime cadre s'élève à 5%, dont 1% est financé par les bénéficiaires.

Cette **politique sociale responsable** se poursuivra dans les années à venir. Une attention particulière est à présent portée avec les partenaires sociaux et l'encadrement sur la durée et l'organisation du travail dans un souci de qualité de service aux sociétaires, d'amélioration de la productivité et de motivation du personnel.

## Des perspectives

Surmontant la crise profonde qui l'a secoué au cours des années 1995-1997, le groupe a reconstitué des réserves et des **fonds propres importants**, restauré les grands équilibres techniques, en assurance vie comme en assurance non-vie, **réduit ses coûts** de fonctionnement en même temps qu'étaient améliorés les processus de gestion, indispensables pour apporter aux sociétaires qui lui font confiance une qualité de service qui corresponde à leur niveau d'exigence. Ces **acquis** des années récentes ont été à nouveau **renforcés en 2006**. Au-delà des excellents résultats comptables affichés, malgré l'épilogue douloureux de la tentative de constitution d'une direction commune entre la Marf et Monceau Générale Assurances amorcée en 2003, l'année aura comporté nombre d'éléments de satisfaction, en matière de développement des opérations Vie notamment, encourageants dans un contexte professionnel encore difficile. Les **réserves**

**propres** dont disposent les principaux membres du groupe sont très importantes et **excèdent largement leurs obligations réglementaires**.

Dans les résultats de ces dernières années, dans la qualité des équipes aujourd'hui en place et les compétences qu'elles réunissent, dans la vigueur de sa vie associative et l'implication de ses élus, notre groupe trouvera les forces nécessaires pour construire ses succès de demain, apporter à ses sociétaires, aux exigences croissantes, le service de qualité qu'ils attendent. Des marges de progression subsistent pour favoriser la croissance interne de nos opérations actuelles : le potentiel que représente en assurance vie le tissu associatif constitué avec le temps paraît loin d'être épuisé. Nombreuses sont également les entreprises d'essence mutualiste, régies par le Code des assurances ou non, associées à l'une des entités du groupe ou non, qui, soucieuses d'**élargir le domaine des services et produits** offerts à leur sociétariat, peuvent accéder, si elles le souhaitent, à des savoir-faire reconnus mis à leur disposition par les structures communes du groupe.

Le groupe, et deux de ses adhérents, la Mutuelle Centrale de Réassurance et l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau, ont pour **vocation traditionnelle**, d'ailleurs reconnue dans leurs statuts, de **fédérer des entreprises mutuelles**. Les exemples récents de la Mudétaf, de La Comtoise de la Mutuelle de Cluny ou du Renom démontrent à l'envi que pareille vocation reste d'actualité. Et l'entrée en vigueur de normes de solvabilité renforcée, annoncée pour 2012, devrait accélérer le phénomène de concentration de notre secteur professionnel, voulu notamment par les pouvoirs publics français. Certainement à tort tant foisonnent les exemples d'entreprises dynamiques et prospères de petite et moyenne taille, tandis que nombreux sont ceux qui doutent aujourd'hui de la pertinence de la formule « Big is beautiful ». Mais comment s'y opposer ? Il existe au sein du groupe des structures et des moyens permettant d'accueillir des entreprises de taille petite et moyenne, et de leur offrir, tout en respectant les prérogatives, identité et valeurs de chacun, un avenir plus serein que si elles décident de poursuivre seules

leur chemin, contribuant ainsi au maintien de cette mutualité de proximité qui fait la richesse du paysage de l'assurance en France.

Enfin, construire cet avenir en partenariat avec une autre Institution d'essence mutualiste, partageant ses valeurs et son éthique, respectueuse des prérogatives de ses élus ? Pourquoi pas ?

Ce serait incontestablement là une voie permettant au

groupe **d'accéder à des moyens de développement** supérieurs tout en pérennisant l'existant, empruntant, en l'élargissant, la voie choisie par les délégués de Capma & Capmi qui ont voté en 1997 le principe du transfert d'une partie de l'activité de la mutuelle vers une société anonyme dont le capital serait ouvert à d'autres



institutions, partageant les mêmes valeurs et éthique mutualistes. Au plan financier, ce partenariat pourrait se traduire par une prise de participation du partenaire dans les deux filiales opérationnelles existant au sein du groupe, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne, renforcées du fait des portefeuilles reçus des adhérents de Monceau Assurances. Il pourrait également prendre la forme d'accord de réassurance avec la MCR et Capma & Capmi. En tout état de cause, l'essentiel des prérogatives du conseil, et notamment celle de veiller au respect des valeurs et règles d'éthi-

que mutualiste seraient préservées, voire renforcées grâce aux acquis des dernières années. Pareille orientation mérite d'être mûrement préparée et ne saurait être mise en œuvre dans la précipitation.

Si l'importance des dossiers à traiter en 2006 n'a pas permis d'avancer significativement dans ce domaine, l'intérêt stratégique d'une telle évolution reste entier. Mais le temps qui passe, confirmant le magnifique redressement des comptes de l'ensemble, apporte arguments et atouts pour aborder un tel dossier dans les meilleures conditions possibles.

---

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers les 1.000 élus de nos sociétés adhérentes et de leurs groupements, pour le temps qu'ils consacrent, bénévolement, au développement de nos institutions, envers leurs sociétaires pour leur fidélité et leur confiance, envers les associés de la Mutuelle Centrale de Réassurance pour leur loyauté et l'excellence des relations qui ont été tissées avec les années. Que tous en soient remerciés ! Nous tenons également à remercier le directeur général et l'équipe qui l'entoure, les membres du personnel des sociétés adhérentes et des GIE de moyens pour le travail accompli, tout au long de cet exercice, au service et dans l'intérêt des adhérents de notre Groupe. Les résultats remarquables que nous pouvons présenter, c'est à leur implication et leur motivation que nous les devons aussi. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes combinés de la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances Mutuelles Associées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes combinés de l'exercice sont, au regard, des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la combinaison.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- β Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes combinés de votre groupe, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 2.2.4 et 2.2.5 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modalités de calcul retenues par votre groupe ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.
- β La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 2.2.3 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre groupe à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations, données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 12 juin 2007

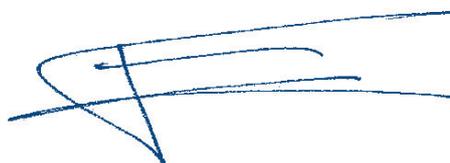
Les Commissaires aux comptes :

Laurent Jamet



Laurent Jamet

Mazars & Guérard



Gilles Magnan

# Comptes de résultat combinés (chiffres en milliers d'euros)

## 1 COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2006

|  | Activité<br>Assurance<br>Non-vie | Activité<br>Assurance Vie | Activité<br>bancaire | Autres<br>activités | Total 2006      |
|--|----------------------------------|---------------------------|----------------------|---------------------|-----------------|
| <i>Primes émises</i>   | 274 327                          | 226 104                   | -                    | -                   | 500 431         |
| <i>Variation des primes non acquises</i>                           | 4 003                            | -                         | -                    | -                   | 4 003           |
| <b>Primes acquises</b>   | <b>278 331</b>                   | <b>226 104</b>            | -                    | -                   | <b>504 434</b>  |
| Produits d'exploitation bancaire                                   | -                                | -                         | -                    | -                   | -               |
| Chiffre d'affaires ou produits des autres activités                | -                                | -                         | -                    | 8 190               | 8 190           |
| Autres produits d'exploitation                                     | 513                              | 6 987                     | -                    | 1 070               | 8 571           |
| Produits financiers nets de charges                                | 36 894                           | 260 104                   | -                    | 2 410               | 299 409         |
| <b>Total des produits d'exploitation courante</b>                  | <b>315 738</b>                   | <b>493 195</b>            | -                    | <b>11 671</b>       | <b>820 604</b>  |
| Charges des prestations d'assurances                               | -213 449                         | -449 700                  | -                    | -                   | -663 148        |
| Charges ou produits nets des cessions en réassurance               | -2 332                           | -                         | -                    | -                   | -2 332          |
| Charges d'exploitation bancaire                                    | -                                | -                         | -                    | -                   | -               |
| Charges des autres activités                                       | -                                | -                         | -                    | -7 467              | -7 467          |
| Charges de gestion   | -72 007                          | -19 073                   | -                    | -                   | -91 080         |
| <b>Total des charges d'exploitation courante</b>                   | <b>-287 787</b>                  | <b>-468 773</b>           | -                    | <b>-7 467</b>       | <b>-764 027</b> |
| <b>Résultat de l'exploitation courante</b>                         | <b>27 951</b>                    | <b>24 422</b>             | -                    | <b>4 204</b>        | <b>56 577</b>   |
| Autres produits nets   | 11 198                           | 7 216                     | -                    | -                   | 18 414          |
| Résultat exceptionnel  | -2 503                           | 372                       | -                    | 59                  | -2 071          |
| Impôts sur les résultats   | -13 369                          | -4 284                    | -                    | -422                | -18 075         |
| <b>Résultat net des entreprises intégrées</b>                      | <b>23 277</b>                    | <b>27 726</b>             | -                    | <b>3 841</b>        | <b>54 844</b>   |
| Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence | -                                | -                         | -                    | -                   | -               |
| Entrée dans le périmètre   | -                                | -                         | -                    | -                   | -               |
| <b>Résultat net de l'ensemble combiné</b>                          | <b>23 277</b>                    | <b>27 726</b>             | -                    | <b>3 841</b>        | <b>54 844</b>   |
| Intérêts minoritaires  | -                                | -                         | -                    | -135                | -135            |
| <b>Résultat net (part du groupe)</b>                               | <b>23 277</b>                    | <b>27 726</b>             | -                    | <b>3 976</b>        | <b>54 980</b>   |

|  | Activité<br>Assurance<br>Non-vie | Activité<br>Assurance<br>Vie | Activité<br>bancaire | Autres<br>activités | Total 2005      | Total 2005<br>pro forma |
|--|----------------------------------|------------------------------|----------------------|---------------------|-----------------|-------------------------|
| <i>Primes émises</i>   | 302 248                          | 177 295                      | -                    | -                   | 479 543         | 454 242                 |
| <i>Variation des primes non acquises</i>                           | 2 487                            | -                            | -                    | -                   | 2 487           | -1 176                  |
| <b>Primes acquises</b>   | <b>304 735</b>                   | <b>177 295</b>               | -                    | -                   | <b>482 030</b>  | <b>453 066</b>          |
| Produits d'exploitation bancaire                                   | -                                | -                            | -                    | -                   | -               | -                       |
| Chiffre d'affaires ou produits des autres activités                | -                                | -                            | -                    | 7 106               | 7 106           | 7 106                   |
| Autres produits d'exploitation                                     | 1 043                            | 7 221                        | -                    | 985                 | 9 249           | 8 703                   |
| Produits financiers nets de charges                                | 41 206                           | 236 241                      | -                    | 1 201               | 278 648         | 277 362                 |
| <b>Total des produits d'exploitation courante</b>                  | <b>346 983</b>                   | <b>420 757</b>               | -                    | <b>9 292</b>        | <b>777 032</b>  | <b>746 237</b>          |
| Charges des prestations d'assurances                               | -208 580                         | -390 814                     | -                    | -                   | -599 394        | -580 627                |
| Charges ou produits nets des cessions en réassurance               | -9 201                           | 525                          | -                    | -                   | -8 677          | -5 440                  |
| Charges d'exploitation bancaire                                    | -                                | -                            | -                    | -                   | -               | -                       |
| Charges des autres activités                                       | -                                | -                            | -                    | -6 475              | -6 475          | -6 475                  |
| Charges de gestion   | -88 579                          | -17 695                      | -                    | -                   | -106 274        | -97 620                 |
| <b>Total des charges d'exploitation courante</b>                   | <b>-306 359</b>                  | <b>-407 985</b>              | -                    | <b>-6 475</b>       | <b>-720 819</b> | <b>-690 162</b>         |
| <b>Résultat de l'exploitation courante</b>                         | <b>40 624</b>                    | <b>12 772</b>                | -                    | <b>2 817</b>        | <b>56 213</b>   | <b>56 076</b>           |
| Autres produits nets   | 17 267                           | 11 120                       | -                    | -                   | 28 388          | 28 217                  |
| Résultat exceptionnel  | -1 727                           | 977                          | -                    | 1 506               | 757             | 1 152                   |
| Impôts sur les résultats   | -17 844                          | -7 757                       | -                    | -437                | -26 037         | -26 019                 |
| <b>Résultat net des entreprises intégrées</b>                      | <b>38 321</b>                    | <b>17 113</b>                | -                    | <b>3 886</b>        | <b>59 321</b>   | <b>59 425</b>           |
| Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence | -                                | -                            | -                    | -                   | -               | -                       |
| Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition              | -                                | -                            | -                    | -                   | -               | -                       |
| <b>Résultat net de l'ensemble combiné</b>                          | <b>38 321</b>                    | <b>17 113</b>                | -                    | <b>3 886</b>        | <b>59 321</b>   | <b>59 425</b>           |
| Intérêts minoritaires  | -                                | -                            | -                    | -72                 | -72             | -72                     |
| <b>Résultat net (part du groupe)</b>                               | <b>38 321</b>                    | <b>17 113</b>                | -                    | <b>3 959</b>        | <b>59 393</b>   | <b>59 497</b>           |

|   | 2006              |                           |                   | 2005              | 2005 pro forma    |
|---|-------------------|---------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|   | Opérations brutes | Cessions et rétrocessions | Opérations nettes | Opérations nettes | Opérations nettes |
| Primes acquises   | 278 331           | 15 783                    | 262 548           | 283 154           | 259 072           |
| <i>Primes</i>   | 274 327           | 15 757                    | 258 570           | 280 657           | 260 238           |
| <i>Variation des primes non acquises</i>                      | 4 003             | 26                        | 3 978             | 2 497             | -1 166            |
| Part du compte technique dans les produits nets de placements | 36 894            | -                         | 36 894            | 41 206            | 39 920            |
| Autres produits techniques                                    | 513               | -                         | 513               | 1 043             | 497               |
| Charges des sinistres   | -213 449          | -12 373                   | -201 075          | -196 789          | -179 581          |
| <i>Prestations et frais payés</i>                             | -190 036          | -5 353                    | -184 684          | -226 198          | -203 494          |
| <i>Charges des provisions pour sinistres</i>                  | -23 412           | -7 021                    | -16 392           | 29 409            | 23 913            |
| Charges des autres provisions techniques                      | 1 492             | -                         | 1 492             | -1 440            | -1 669            |
| Participation aux résultats                                   | -                 | -                         | -                 | -                 | -                 |
| Frais d'acquisition et d'administration                       | -66 057           | -1 078                    | -64 979           | -73 333           | -65 144           |
| <i>Frais d'acquisition</i>                                    | -58 020           | -                         | -58 020           | -62 556           | -58 033           |
| <i>Frais d'administration</i>                                 | -8 036            | -                         | -8 036            | -11 482           | -7 614            |
| <i>Commissions reçues des réassureurs</i>                     | -                 | -1 078                    | 1 078             | 705               | 503               |
| Autres charges techniques                                     | -6 568            | -                         | -6 568            | -8 493            | -7 830            |
| Variation de la provision pour égalisation                    | 441               | -                         | 441               | -3 759            | -3 815            |
| <b>Résultat technique non-vie</b>                             | <b>31 597</b>     | <b>2 332</b>              | <b>29 265</b>     | <b>41 589</b>     | <b>41 451</b>     |
| Participation des salariés                                    | -                 | -                         | -1 314            | -965              | -965              |
| Produits nets des placements hors part du compte technique    | -                 | -                         | 10 577            | 16 655            | 16 375            |
| <b>Résultat de l'exploitation courante</b>                    | <b>31 597</b>     | <b>2 332</b>              | <b>38 528</b>     | <b>57 279</b>     | <b>56 862</b>     |

## 4

## COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

|   | 2006              |                           |                   | 2005              | 2005 pro forma    |
|---|-------------------|---------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|   | Opérations brutes | Cessions et rétrocessions | Opérations nettes | Opérations nettes | Opérations nettes |
| Primes  | 226 104           | -                         | 226 104           | 177 295           | 177 295           |
| Part du compte technique dans les produits nets de placements                 | 209 247           | -                         | 209 247           | 183 266           | 183 266           |
| Ajustements ACAV ( plus-values )  | 51 102            | -                         | 51 102            | 52 994            | 52 994            |
| Autres produits techniques  | 6 987             | -                         | 6 987             | 7 221             | 7 221             |
| Charges des sinistres   | -163 761          | -                         | -163 761          | -153 278          | -153 278          |
| <i>Prestations et frais payés</i>   | -165 024          | -                         | -165 024          | -154 159          | -154 159          |
| <i>Charges des provisions pour sinistres</i>                                  | 1 263             | -                         | 1 263             | 881               | 881               |
| Charges des autres provisions techniques d'assurance vie et autres provisions | -123 853          | -                         | -123 853          | -44 376           | -44 376           |
| <i>Provisions d'assurance vie</i>   | -45 841           | -                         | -45 841           | 22 163            | 22 163            |
| <i>Provisions en UC</i>   | -78 086           | -                         | -78 086           | -66 580           | -66 580           |
| <i>Autres provisions techniques</i>   | 74                | -                         | 74                | 42                | 42                |
| Participation aux résultats   | -162 085          | -                         | -162 085          | -193 643          | -193 643          |
| Frais d'acquisition et d'administration                                       | -13 776           | -                         | -13 776           | -12 451           | -12 451           |
| <i>Frais d'acquisition</i>  | -12 248           | -                         | -12 248           | -11 972           | -11 972           |
| <i>Frais d'administration</i>   | -1 528            | -                         | -1 528            | -1 486            | -1 486            |
| <i>Commissions reçues des réassureurs</i>                                     | -                 | -                         | -                 | 1 006             | 1 006             |
| Ajustements ACAV ( moins-values )   | -245              | -                         | -245              | -19               | -19               |
| Autres charges techniques   | -3 595            | -                         | -3 595            | -3 054            | -3 054            |
| <b>Résultat technique vie</b>   | <b>26 125</b>     | <b>-</b>                  | <b>26 125</b>     | <b>13 956</b>     | <b>13 956</b>     |
| Participation des salariés  | -                 | -                         | -1 703            | -1 184            | -1 184            |
| Produits nets des placements hors part du compte technique                    | -                 | -                         | 7 216             | 11 120            | 11 120            |
| <b>Résultat de l'exploitation courante</b>                                    | <b>26 125</b>     | <b>-</b>                  | <b>31 638</b>     | <b>23 893</b>     | <b>23 893</b>     |

# Bilan combiné au 31 décembre 2006 (chiffres en milliers d'euros)

## 1 ACTIF

|   | 2006             | 2005             | 2005 pro forma   |
|---|------------------|------------------|------------------|
| <b>Écarts d'acquisition</b>   | -                | -                | -                |
| <b>Actifs incorporels</b>   | <b>865</b>       | <b>1 206</b>     | <b>916</b>       |
| <b>Placements des entreprises d'assurances</b>  | <b>4 044 308</b> | <b>3 871 681</b> | <b>3 826 940</b> |
| Terrains et constructions   | 322 920          | 347 317          | 340 874          |
| Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation | 303              | 2                | 2                |
| Autres placements   | 3 665 168        | 3 468 156        | 3 429 874        |
| Créances pour espèces déposées chez les cédantes  | 55 917           | 56 206           | 56 189           |
| <b>Placements représentant les engagements en UC</b>  | <b>565 230</b>   | <b>487 144</b>   | <b>487 144</b>   |
| <b>Placements des entreprises du secteur bancaire</b>   | -                | -                | -                |
| Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation | -                | -                | -                |
| Autres placements   | -                | -                | -                |
| <b>Placements des autres entreprises</b>  | <b>30 638</b>    | <b>29 286</b>    | <b>29 286</b>    |
| <b>Titres mis en équivalence</b>  | -                | -                | -                |
| <b>Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>                        | <b>52 343</b>    | <b>84 846</b>    | <b>45 213</b>    |
| <b>Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance</b>   | <b>46 758</b>    | <b>63 001</b>    | <b>55 027</b>    |
| <b>Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire</b>  | -                | -                | -                |
| <b>Créances sur les entreprises du secteur bancaire</b>   | -                | -                | -                |
| <b>Autres créances</b>  | <b>33 257</b>    | <b>21 731</b>    | <b>20 574</b>    |
| <b>Autres actifs</b>  | <b>63 819</b>    | <b>46 228</b>    | <b>45 445</b>    |
| Immobilisations corporelles   | 2 982            | 3 802            | 3 020            |
| Autres  | 60 836           | 42 425           | 42 425           |
| <b>Comptes de régularisation actif</b>  | <b>82 421</b>    | <b>93 565</b>    | <b>90 561</b>    |
| Frais d'acquisition reportés  | 3 631            | 5 427            | 3 835            |
| Autres  | 78 790           | 88 138           | 86 726           |
| <b>Différence de conversion</b>   | -                | -                | -                |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>   | <b>4 919 639</b> | <b>4 698 688</b> | <b>4 601 107</b> |

|   | 2006             | 2005             | 2005 pro forma   |
|---|------------------|------------------|------------------|
| <b>Capitaux propres du groupe</b>                                     | <b>502 601</b>   | <b>449 972</b>   | <b>441 296</b>   |
| Capital social ou fonds équivalents                                   | 69 553           | 83 823           | 69 210           |
| Primes  | -                | -                | -                |
| Réserves (Report à nouveau)   | 11 643           | -14 369          | -908             |
| Résultat consolidé  | 54 980           | 59 393           | 59 497           |
| Autres réserves consolidées   | 366 426          | 321 125          | 313 497          |
| <b>Intérêts minoritaires</b>  | <b>-527</b>      | <b>-391</b>      | <b>-391</b>      |
| <b>Passifs subordonnés</b>  | <b>-</b>         | <b>-</b>         | <b>-</b>         |
| <b>Provisions techniques brutes</b>                                   | <b>3 724 609</b> | <b>3 613 366</b> | <b>3 534 905</b> |
| Provisions techniques vie   | 3 000 074        | 2 824 470        | 2 824 470        |
| Provisions techniques non vie   | 724 535          | 788 897          | 710 435          |
| <b>Provisions techniques en UC</b>                                    | <b>565 234</b>   | <b>487 148</b>   | <b>487 148</b>   |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>                             | <b>6 675</b>     | <b>5 853</b>     | <b>5 107</b>     |
| <b>Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance</b>       | <b>30 233</b>    | <b>39 008</b>    | <b>32 855</b>    |
| <b>Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire</b> | <b>-</b>         | <b>-</b>         | <b>-</b>         |
| <b>Dettes représentées par des titres</b>                             | <b>-</b>         | <b>-</b>         | <b>-</b>         |
| <b>Dettes envers les entreprises du secteur bancaire</b>              | <b>-</b>         | <b>-</b>         | <b>-</b>         |
| <b>Autres dettes</b>  | <b>44 494</b>    | <b>42 172</b>    | <b>38 819</b>    |
| <b>Comptes de régularisation</b>                                      | <b>46 320</b>    | <b>61 560</b>    | <b>61 368</b>    |
| <b>Différence de conversion</b>                                       | <b>-</b>         | <b>-</b>         | <b>-</b>         |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>  | <b>4 919 639</b> | <b>4 698 688</b> | <b>4 601 107</b> |



# Annexe aux comptes 2006

Les présents comptes respectent l'obligation faite aux entreprises mutuelles d'assurance et de réassurance d'établir et de publier des comptes dits combinés et ce, conformément aux dispositions de l'article L 345-2 du Code des assurances. Les chiffres indiqués dans la présente annexe sont exprimés en milliers d'euros.

En application des décisions prises par les conseils d'administration des différentes entités concernées, la combinaison des comptes est assurée par la société « Monceau Assurances Mutuelles Associées », en abrégé « Monceau Assurances », société de réassurance mutuelle régie par l'article R 322-84 du Code des assurances, constituée entre les principales sociétés d'assurance mutuelles participant à cette combinaison. L'intégration de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau et de leurs associées dans le périmètre de combinaison permet à ces deux sociétés d'échapper à l'obligation d'établir des comptes combinés qui sans cela pèserait sur elles.

Les faits marquants de l'exercice sont décrits et commentés dans le rapport produit par le conseil d'administration et n'appellent pas d'autre commentaire.

Après la clôture de l'exercice, la Mutuelle Centrale de Réassurance a entrepris de céder les droits à renouvellement de son portefeuille de réassurance conventionnelle souscrit hors de France. Cette décision s'inscrit dans la logique des réflexions stratégiques menées au sein du Conseil d'administration de cette société. Consciente des impératifs de taille que pose inéluctablement l'évolution des métiers de la réassurance, pénalisée par le maintien à son niveau de sa notation financière alors que la qualité de son bilan, pourtant reconnue, les excédents dégagés sans défaillir au compte de résultat depuis 1996 -fait unique dans le secteur de la réassurance- auraient justifié un relèvement de cette note, la Mutuelle Centrale de Réassurance a conclu ses réflexions en décidant de poursuivre le recentrage de ses opérations amorcé depuis plusieurs années et de concentrer sur le marché français, notamment avec les entreprises du secteur mutualiste, l'activité qu'elle exerce en dehors du cercle de ses associés.

Mandat a été donné à une société de conseil pour ce faire. Au terme du processus de consultation engagé dans cette logique, un accord a été conclu avec un groupe de réassurance, de stature mondiale, doté de moyens offrant au portefeuille conventionnel de réelles perspectives de développement, tout en apportant aux cédantes une qualité de signature incontestable et appréciée des agences de notation.

La conclusion de cette opération, qui porte sur un aliment évalué à 85 M€ sera sans incidence sur les engagements passés souscrits, puisque leur liquidation restera de la responsabilité de la Mutuelle Centrale de Réassurance. Elle ne produira pas d'effet sur le chiffre d'affaires de 2007, le portefeuille ayant été renouvelé par la Mutuelle Centrale de Réassurance pour son propre compte, pour l'essentiel au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## 1

### Périmètre de combinaison

La décision prise par le Conseil d'Administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance de retirer à la Marf le bénéfice du statut de mutuelle associée se traduit par la sortie de cette dernière société du périmètre de combinaison retenu pour l'exercice 2006. Cette décision pèse sur les comptes de résultats et de bilan de l'ensemble combiné : pour en mesurer l'importance, les comptes de 2005, présentés sous le titre « pro-forma » ont été établis comme si la Marf n'avait pas été intégrée dans le périmètre de combinaison de 2005. A titre d'exemple, les fonds propres comptables à fin 2005 se seraient élevés à 441.296 k€ au lieu de 449.972 k€, chiffre effectivement publié, et les primes acquises nettes en assurance non-vie auraient atteint 259.072 k€ au lieu de 283.154 k€.

Par ailleurs, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Service Central des Mutuelles et plusieurs de ses adhérents, qui disposaient de moyens propres pour l'exercice de leurs activités, ont décidé d'approfondir leur recherche d'une meilleure efficacité en créant un nouveau groupement d'intérêt économique, Monceau Assurances Dommages, spécialisé pour les opérations d'assurance non-vie, à l'image des missions dévolues à la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance pour l'activité vie et retraite. Les collaborateurs concernés ont été invités à rejoindre ce nouveau groupement. La création de cette nouvelle entité et son intégration dans le périmètre de combinaison n'ont pas d'incidence sur les comptes combinés.

Enfin, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2007, deux sociétés d'assurance mutuelle ont été admises comme membres de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau. Elles seront intégrées dans le périmètre de combinaison des comptes de l'exercice 2007.

## 1.1 Intégration globale

Cette méthode est appliquée aux entités suivantes :

β Une société de réassurance mutuelle régie par l'article R 322-84 du Code des assurances :

| NOMS                               | ACTIVITÉ    | ADRESSE                          | N° SIRET        | APE  |
|------------------------------------|-------------|----------------------------------|-----------------|------|
| Monceau Assurances<br>(combinante) | Réassurance | 65 rue de Monceau<br>75008 Paris | 441180957 00017 | 660F |

β Trois sociétés d'assurance mutuelles et une union de mutuelles. Ces quatre entités, adhérentes de Monceau Assurances sont liées entre elles par les statuts de Monceau Assurances et les termes du traité d'adhésion à cette Société de Réassurance Mutuelle. Ces textes, véritable règlement intérieur du groupe qu'ils constituent ensemble, organisent en particulier les mécanismes de solidarité financière entre les membres et la mise en commun des moyens.

| NOM   | ACTIVITÉ                         | ADRESSE                                    | N° SIRET        | APE  |
|---|----------------------------------|--|-----------------|------|
| Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)          | Réassurance et assurance non-vie | 65 rue de Monceau<br>75008 Paris           | 775364383 00015 | 660E |
| Capma & Capmi                                   | Assurance vie                    | 65 rue de Monceau<br>75008 Paris           | 775670482 00030 | 660A |
| Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle (Ciam) | Assurance non-vie                | 36 rue de Saint Pétersbourg<br>75008 Paris | 775670490 00017 | 660E |
| Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam) | Assurance non-vie                | 65 rue de Monceau<br>75008 Paris           | 784338717 00019 | 660E |

β Trois sociétés d'assurance mutuelle associées à la Mutuelle Centrale de Réassurance. Ces sociétés sont liées à la Mutuelle Centrale de Réassurance par un traité de Réassurance de durée. Ce lien se traduirait par l'obligation pour la Mutuelle Centrale de Réassurance de combiner les comptes des sociétés en question si elle établissait des comptes combinés. Cette obligation est assumée par Monceau Assurances, qui combine les comptes de la Mutuelle Centrale de Réassurance. D'autres sociétés d'assurance mutuelle, au Maroc, en Tunisie, au Canada et au Sénégal, bien qu'elles jouissent d'un statut similaire à celui des trois entreprises reprises dans le tableau, ne sont pas intégrées dans le périmètre de combinaison : elles ne sont pas soumises au contrôle de l'État français en application de l'article L 310-1 ou L310-1-1 du Code des assurances, n'ont pas de lien en capital avec les sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, sont dotées de structure de direction autonome et ne participent pas aux services communs du groupe.

| NOM   | ACTIVITÉ          | ADRESSE                             | N° SIRET        | APE  |
|---|-------------------|-------------------------------------|-----------------|------|
| Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT) | Assurance non-vie | 42 rue Armand Carrel<br>75019 Paris | 333672293 00029 | 660E |
| Assurance Mutuelle des Constructeurs (AMC) en liquidation   | Assurance non-vie | 95 rue d'Amsterdam<br>75008 Paris   | 353076359       | 660E |
| Mutuelle Des Débitants de Tabac de France (Mudetaf)         | Assurance non-vie | 75 rue d'Amsterdam<br>75008 Paris   | 350 804 00031   | 660E |

β Quatre Groupements d'Intérêt Économique :

| NOM   | ACTIVITÉ   | ADRESSE                                 | N° SIRET          | APE  |
|---|--|---|-------------------|------|
| Service central des mutuelles (Scm)                                       | Gestion des fonctions centrales                              | 36 rue de St-Petersbourg<br>75367 Paris | 703001875 00011   | 741J |
| Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Fngrp) | Distribution et gestion de produits d'assurance de personnes | 36 rue de St Pétersbourg<br>75367 Paris | 305303117 00017   | 672Z |
| Monceau Gestion Immobilier (MGI)  | Gestion immobilière  | 65 rue de Monceau<br>75008 Paris        | 45134360200012    | 748K |
| Monceau assurances dommages   | Distribution et gestion de produits d'assurance non-vie      | 36 rue de St Pétersbourg<br>75367 Paris | 488 099 367 00036 | 660E |

β Neuf sociétés adhérant à l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau donc réassurées à 100% par elle :

| NOM   | ACTIVITÉ | ADRESSE  | N° SIRET        | APE  |
|---|----------|--|-----------------|------|
| Mutuelle Centrale d'Assurances (MCA)  | Non-vie  | 36 rue de St Pétersbourg<br>75008 Paris                  | 343070397 00025 | 660E |
| Mutuelle d'Assurance du Midi (MAM)  | Non-vie  | 17 allée Jean Jaurès<br>31000 Toulouse                   | 353454382 00014 | 660E |
| Assurances Mutuelles Méditerranéennes (AMM)   | Non-vie  | 27 rue des Infirmières<br>84000 Avignon                  | 775581143 00010 | 660E |
| Mutuelle d'Assurance de Guadeloupe (Mag)  | Non-vie  | Boulevard Légitimus<br>97110 Pointe-à-Pitre              | 387891229 00016 | 660E |
| France Réunion Assurance Mutuelle (Fram)  | Non-vie  | 18 rue de la Compagnie des Indes<br>97400 Saint-Denis    | 417548237 00011 | 660E |
| Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Éducation Routière (MASTER)                                     | Non-vie  | Immeuble l'Arsenal<br>2 rue de Tenremonde<br>59800 Lille | 383852175 00025 | 660E |
| Société Mutuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique (SMAMMM)                         | Non-vie  | Immeuble l'Arsenal<br>2 rue de Tenremonde<br>59800 Lille | 394463400 00033 | 660E |
| Mutuelle d'Assurance des Négociants et loueurs de Matériels de travaux publics agricoles et divers (MUTP) | Non-vie  | 28 rue Chaptal<br>94340 Joinville-le-Pont                | 377715693 00018 | 660E |
| La Comtoise   | Non-vie  | 24 rue de l'Aigle Noir<br>70000 Vesoul                   | 77854060900014  | 660E |

β Deux sociétés civiles :

| NOM  | ACTIVITÉ                                    | ADRESSE                          | N° SIRET       | APE   |
|--|---|----------------------------------|----------------|-------|
| Monceau Investissements Mobiliers (MIM)          | Gestion d'un portefeuille de participations | 65 rue de Monceau<br>75008 Paris | 32649410100016 | 652E  |
| Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) | Gestion d'un patrimoine foncier             | 65 rue de Monceau<br>75008 Paris | 31935483300018 | 702 B |

β Huit sociétés de capitaux, contrôlées par des entités incluses dans le périmètre de combinaison :

| NOM                               | ACTIVITÉ  | ADRESSE  | N° SIRET       | APE   |
|-----------------------------------|---|--|----------------|-------|
| Monceau Générale Assurances (MGA) | Société anonyme Assurance non-vie   | 1 avenue Des cités Unies d'Europe<br>41100 Vendôme       | 41408635500024 | 672Z  |
| Sarp                              | Société par actions simplifiée Conseil et courtage en réassurance               | 36 rue de St Pétersbourg<br>75008 Paris                  | 31083808100043 | 660 F |
| Monceau Retraite & Épargne (MR&E) | Société anonyme Assurance vie   | 65 rue de Monceau<br>75008 Paris                         | 44313750000015 | 660 A |
| Domaines de Molières              | Société par actions simplifiée Gestion d'un patrimoine foncier                  | 65 rue de Monceau<br>75008 Paris                         | 37582032100087 | 011G  |
| AgorAssur                         | SARL Courtage d'assurance   | 36 rue de Saint-Petersbourg<br>75008 Paris               | 32167698300018 | 672Z  |
| Fermes Françaises                 | Société par actions simplifiée. Agriculture                                     | Domaine de l'Eysselle<br>13230 Port Saint Louis du Rhône | 06180023100039 | 011A  |
| SITE (détenue à 50 %)             | Société anonyme Entreposage   | 22-28 rue Henri Barbusse<br>92110 Clichy                 | 55080096500034 | 631E  |
| Cyberlibris (détenue à 57%)       | Société anonyme Conception et gestion d'une bibliothèque scientifique numérisée | 6 Place de la Madeleine<br>75008 Paris                   | 43827533100017 | 722C  |

## 1.2 Sociétés combinées par mise en équivalence

Néant.

## 1.3 Remarques complémentaires sur l'étendue du périmètre de combinaison

N'ont pas été retenues dans le périmètre les sociétés civiles dont plusieurs sociétés combinées détiennent ensemble la totalité des parts, en raison de leur activité, des principes comptables qui leur sont applicables, notamment lorsqu'elles sont utilisées comme support de contrat à capital variable ; le maintien de ces sociétés civiles en dehors du périmètre de combinaison ne modifie pas de manière significative la physionomie des comptes combinés : il s'agit de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM) et de Monceau Investissements Immobiliers (MII).

Les sociétés suivantes : la Cocoma, les SCI Remaupin, Tarbes Adour, Investipierre, des Minimes, de l'Industrie, détenues, parfois majoritairement, par le groupe, n'ont pas été intégrées à la combinaison, car n'ayant pas d'incidence significative sur les capitaux propres et le résultat combiné.

N'est pas non plus prise en compte dans la combinaison la société Vendôme-Rome Assurance Holding, détenue à 42 % par Sarp, mais contrôlée par le groupe immobilier Vendôme-Rome. Les discussions sont en effet toujours pendantes pour une cession au groupe Vendôme Rome de la participation détenue par Sarp. La conclusion de cette négociation marquera la fin de la coopération amorcée entre les deux groupes dans le domaine de l'assurance. Les comptes 2006 de Vendôme-Rome Assurance Holding, qui détient la totalité du capital de deux cabinets de courtage, n'étaient pas parvenus au moment de l'arrêté des comptes combinés de 2006 (la société a enregistré un bénéfice de 20 k€ en 2005 et disposait au 31 décembre 2005 de capitaux propres de 4.027 k€).

Enfin, la Mutuelle d'Assurance des Professionnels de l'Étanchéité (M.A.P.E.) qui bénéficie du statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance n'est pas intégrée dans les comptes combinés ; son intégration ne modifierait pas de façon significative leur physionomie.

## 2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 2.1 Principes et méthodes de combinaison

Les comptes combinés de cet exercice respectent les dispositions du décret N° 94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive N° 91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et combinés des entreprises d'assurance, l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance et le règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable.

#### 2.1.1 Clôture des comptes

Les Sociétés retenues dans le périmètre de combinaison clôturent leurs comptes sociaux au 31 décembre, à l'exception du groupement Monceau gestion immobilier et de la Sas Fermes françaises, qui arrêtent leurs comptes, respectivement au 30 septembre et au 31 octobre. Ces comptes sont établis conformément aux articles 8 et 16 du Code de commerce en tenant compte des dispositions particulières du Code des assurances.

#### 2.1.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

##### 2.1.2.1 Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire est reprise dans les produits (ou charges) de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

##### 2.1.2.2 Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- β au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- β à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- β au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

##### 2.1.2.3 Placements représentant les engagements en unités de compte

Ils sont retenus à leur valeur de réalisation à la date de la clôture des comptes.

### 2.1.3 Évaluation des placements

Les valeurs de placement détenues sont évaluées conformément aux règles du Code des assurances.

En application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, pour les actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances, il est constitué une provision pour dépréciation à caractère durable ligne par ligne lorsque, pendant 6 mois au moins, la valeur vénale de l'actif est inférieure à 80 % de son prix de revient, et se trouve toujours dans cette situation à la date de l'inventaire.

Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Si l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur vénale. Dans le cas contraire,

la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale multipliée par 1,159, coefficient calculé en supposant une durée de détention de 5 ans, et une revalorisation annuelle de l'actif aux taux sans risque de 3 % par an . Toutes les entreprises d'assurance incluses dans le périmètre de combinaison ont appliqué strictement cette règle.

Les provisions pour risque d'exigibilité, qui, même si elles sont classées parmi les provisions techniques, s'apparentent à des provisions pour dépréciation d'actif, sont, en application du règlement en date du 23 novembre 2004 du Conseil national de la comptabilité, intégrées dans les capitaux propres, sauf lorsqu'elles sont constituées dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points régis par l'article L 441-1 du Code des assurances. En conséquence, les mouvements sur ces provisions, à l'exception de celui affectant les provisions constituées dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points, enregistrés dans les comptes sociaux sont retraités pour l'établissement du compte de résultat combiné.

#### **2.1.4 Provisions techniques Vie**

Le règlement 2000-05 du Conseil de la Réglementation Comptable prévoit que les provisions mathématiques sont calculées en utilisant une méthode dite «préférentielle», à partir des tables de mortalité en vigueur, et en actualisant les flux en fonction des taux de rendement prévisionnels prudemment estimés des actifs figurant en représentation des engagements réglementés.

Le montant des provisions mathématiques et techniques vie constituées dans les comptes sociaux des sociétés vie incluses dans le périmètre de combinaison est repris à l'identique dans les comptes combinés. Les taux utilisés par ces sociétés ne conduisent pas à une sous-estimation des provisions telles qu'elles auraient été calculées par la méthode préférentielle.

En outre, les provisions de rentes viagères, autres que celles relevant des contrats collectifs régis par le livre IV, chapitre 4 du Code des assurances, sont dès l'inventaire 2006 calculées en appliquant les tables TGH 2005 et TGF 2005. Il n'y a donc pas lieu de procéder à retraitement sur ce poste du bilan.

S'agissant des régimes de retraite collectifs en points, régis par le livre IV, chapitre 4 du Code des assurances, l'excédent des Provisions Techniques Spéciales sur les Provisions Mathématiques Théoriques de ces régimes calculées selon les règles en vigueur à l'inventaire, qui pourraient être assimilés à des éléments latents de solvabilité, ne sont pas retraités pour la combinaison, faute d'opinions clairement exprimées sur ce sujet par les Autorités de Tutelle ou le Conseil National de la Comptabilité.

Enfin, les sociétés d'assurance vie intégrées dans le périmètre de combinaison distribuent des contrats dont les chargements compris dans les cotisations versées sont pratiquement égaux aux frais d'acquisition. En conséquence, les frais d'acquisition de ces contrats ne sont pas reportés. L'étalement de ces frais d'acquisition sur les marges futures, préconisé par le règlement 2000-05 du CRC, n'aurait pas d'effet significatif sur les fonds propres et le résultat combinés ; en revanche, la mise en oeuvre de la méthode induirait un coût de gestion disproportionné.

#### **2.1.5 Provisions techniques non-vie**

Les provisions constatées dans les comptes sociaux des entreprises participant à la combinaison des comptes sont reprises sans modification. En particulier, lorsque des déséquilibres tarifaires par branche ministérielle justifient la constitution, par certaines sociétés, de provisions pour risques en cours, le calcul n'est pas repris pour compenser ces insuffisances tarifaires avec les excédents techniques qui pourraient apparaître pour les mêmes branches, dans les comptes d'autres sociétés inscrites dans le périmètre.

#### **2.1.6 Opérations de réassurance**

Les opérations d'acceptation en réassurance en provenance des cédantes sont comptabilisées sans décalage dans les comptes des cessionnaires. Les comptes non reçus à la date de clôture de l'inventaire sont estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-18 du Code des assurances.

#### **2.1.7 Monnaies étrangères**

Les modes et méthodes d'évaluation retenus sont ceux définis par l'article R 341-7 du Code des assurances, imposant notamment de convertir les opérations en devises en euros d'après les cours de change constatés à la date de clôture des comptes. Les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

## 2.1.8 Impôts différés

Capma & Capmi et les deux sociétés civiles immobilières qu'elle contrôle, détenues à 100% par des sociétés intégrées dans le périmètre de combinaison, dotées de la transparence fiscale, ont fait l'objet de contrôle portant sur les exercices 1995 à 1998. En 2000, l'Administration a notifié un nouveau redressement, mis en recouvrement fin 2002 pour un montant de 3.574k€. La Caisse a contesté cette demande de l'Administration, n'a pas réglé le montant correspondant, et une police d'assurance caution a été souscrite pour fournir les garanties exigibles en pareille circonstance. Aucune provision n'a été constituée pour couvrir le risque de paiement de l'impôt réclamé. Au cours de la procédure contentieuse, les Services Fiscaux ont admis en partie le bien fondé de la position prise par la Caisse, et un dégrèvement de 1.285 k€ a déjà été prononcé. L'affaire est toujours pendante devant le Tribunal Administratif, mais la jurisprudence récente valide les arguments développés par la société pour sa défense sur le contentieux résiduel, laissant bien augurer de la suite de la procédure. Sa conclusion favorable à la société redonnerait en outre sa validité à un montant de déficits fiscaux reportables qui permettrait de réclamer la restitution de l'impôt payé au titre de 2006, qui reste enregistré en charge et n'a pas été inscrit à l'actif du bilan dans les comptes sociaux de Capma & Capmi.

En raison du caractère encore incertain de l'issue de la procédure, il n'est enregistré dans les comptes combinés ni déficits fiscaux à reporter à l'actif du bilan, ni créance sur l'État français au titre de l'impôt payé par Capma & Capmi (3.895 k€) au titre de 2006 et susceptible d'être dégrévée.

## 2.1.9 Réserves

Les réserves réglementées ont été maintenues dans les capitaux propres.

Les réserves de capitalisation enregistrées dans les comptes sociaux sont inscrites dans les réserves propres. Ce montant, inscrit dans les capitaux propres, ne devant pas dans un avenir prévisible être repris dans les résultats des comptes sociaux des sociétés concernées, il n'a été constaté ni droit des assurés, ni impôt différé du fait du retraitement de cette partie de la réserve de capitalisation.

## 2.2.10 Engagements hors bilan

Cette rubrique reprend principalement les engagements donnés aux cédantes dans le cadre de l'activité de réassurance.

L'évaluation, par les sociétés participant à la combinaison, de leurs engagements conventionnels naissant à la date de départ en retraite des collaborateurs, inscrite parmi leurs engagements hors-bilan, est retraitée pour les besoins de la combinaison : la variation de ces engagements pèse sur le compte de résultats combinés (à hauteur de 20 k€ dans les comptes de 2006).

## 2.2 Retraitements de combinaison

Les comptes combinés respectent les dispositions de l'article R 345-3 du Code des assurances qui prévoient l'élimination générale des créances et des dettes réciproques entre entités incluses dans le périmètre de combinaison.

### 2.2.1 Homogénéisation des comptes sociaux

Les comptes sociaux des GIE sont présentés selon les règles édictées par le Code des assurances dans la mesure où leurs adhérents sont, dans leur quasi-totalité, des sociétés d'assurance.

### 2.2.2 Réserve de capitalisation

Les mouvements sur la réserve de capitalisation enregistrés dans les comptes sociaux sont retraités en résultat dans les comptes combinés.

### 2.2.3 Réassurance interne

Les relations de réassurance interne entre Monceau Assurances et ses adhérents sont matérialisées par un traité de réassurance, dit «traité d'adhésion», établi sur le même modèle pour tous les adhérents.

Les cessions proportionnelles des mutuelles adhérentes sont réparties entre la MCR et Monceau Assurances, alors que la réassurance non proportionnelle est assumée par la MCR seule. La MCR cède à Monceau Assurances, en vertu des traités d'adhésion, une quote-part des traités proportionnels acceptés des adhérents de Monceau Assurances.

Toutes ces opérations, ainsi que les opérations de réassurance entre la Mutuelle Centrale de Réassurance et ses Associés, sont éliminées pour l'établissement des comptes combinés.

#### **2.2.4 Plus et moins-values de cessions intra-groupe**

Conformément aux dispositions de l'article R 345-3 du Code des assurances, les plus et moins-values réalisées sur des cessions de placements représentatifs de provisions techniques sont maintenues dans les comptes combinés.

#### **2.2.5 Prêts et emprunts intra-groupe**

Le traité d'adhésion à Monceau Assurances prévoit l'intervention de cette société au bénéfice de ses adhérents lorsqu'ils rencontrent des difficultés en matière de solvabilité ou de couverture des engagements réglementés, par exemple par souscription à des emprunts pour fonds social complémentaire, à des prêts subordonnés ou par mise à disposition de titres dans le cadre des articles 1892 et suivants du Code civil. Les opérations réalisées par Monceau Assurances dans le cadre de ce traité et de ses missions statutaires, tout comme les opérations de même nature consenties par d'autres sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, sont éliminées.

#### **2.2.6 Opérations des groupements d'intérêt économique**

L'élimination des comptes courants réciproques entre les GIE et leurs adhérents permet l'intégration des actifs immobilisés des GIE dans les comptes combinés.

#### **2.2.7 Autres opérations internes**

Sont également éliminés pour les besoins de la combinaison :

- β les dividendes versés par des sociétés incluses dans le périmètre de combinaison à d'autres sociétés elles-mêmes incluses dans ce périmètre ;
- β les provisions portant sur les opérations intra-groupe.

## 3

## Informations sur les postes de résultat et de bilan

## 3.1

## Compte technique de l'assurance non-vie

## 3.1.1

## Chiffre d'affaires

|                              | Exercice 2006     |              |                | Exercice 2005     |              |                |                |
|------------------------------|-------------------|--------------|----------------|-------------------|--------------|----------------|----------------|
|                              | Affaires directes | Acceptations | Total          | Affaires directes | Acceptations | Total          | Pro forma      |
| Chiffre d'affaires brut      | 143 508           | 130 820      | <b>274 327</b> | 186 241           | 116 008      | <b>302 248</b> | <b>276 947</b> |
| Primes cédées ou rétrocédées | 15 740            | 17           | <b>15 757</b>  | 21 573            | 18           | <b>21 591</b>  | <b>16 709</b>  |
| Chiffre d'affaires net       | 127 767           | 130 803      | <b>258 570</b> | 164 668           | 115 989      | <b>280 657</b> | <b>260 238</b> |

## 3.1.2

## Cessions et Rétrocessions

|   | Exercice 2006     |              |               | Exercice 2005     |              |               |               |
|---|-------------------|--------------|---------------|-------------------|--------------|---------------|---------------|
|   | Affaires directes | Acceptations | Total         | Affaires directes | Acceptations | Total         | Pro forma     |
| Primes cédées   | 15 740            | 17           | <b>15 757</b> | 21 573            | 18           | <b>21 591</b> | <b>16 709</b> |
| Variation des provisions de P.N.A à la charge des réassureurs     | 26                | -            | <b>26</b>     | -11               | -            | <b>-11</b>    | <b>-11</b>    |
| Autres produits techniques  | -                 | -            | <b>-</b>      | -                 | -            | <b>-</b>      | <b>-</b>      |
| Variation des provisions de sinistres à la charge des réassureurs | 1 299             | -8 320       | <b>-7 021</b> | 3 038             | -8 008       | <b>-4 969</b> | <b>-7 116</b> |
| Prestations et frais payés à la charge des réassureurs            | -1 068            | -4 285       | <b>-5 353</b> | -4 598            | -2 107       | <b>-6 705</b> | <b>-3 115</b> |
| Commissions de réassureurs  | -20               | -1 058       | <b>-1 078</b> | -228              | -478         | <b>-705</b>   | <b>-503</b>   |
| Résultats techniques  | 15 978            | -13 646      | <b>2 332</b>  | 19 775            | -10 574      | <b>9 201</b>  | <b>5 964</b>  |
| Intérêts versés aux réassureurs                                   | 6                 | 55           | <b>61</b>     | 6                 | 42           | <b>48</b>     | <b>48</b>     |
| Valeurs remises en nantissement des cessions                      | 2 469             | 33 469       | <b>35 938</b> | 44 087            | 27 041       | <b>71 128</b> | <b>28 753</b> |

## 3.1.3

## Provisions techniques à la clôture

|  | Exercice 2006     |              |                | Exercice 2005     |              |                |                 |
|--|-------------------|--------------|----------------|-------------------|--------------|----------------|-----------------|
|  | Affaires directes | Acceptations | Total          | Affaires directes | Acceptations | Total          | Total pro forma |
| <b>Provisions de primes non acquises</b> |                   |              |                |                   |              |                |                 |
| Brutes                                   | 19 202            | 13 151       | <b>32 353</b>  | 27 757            | 15 495       | <b>43 252</b>  | <b>36 667</b>   |
| Cédées                                   | 112               | 44           | <b>156</b>     | 137               | 44           | <b>181</b>     | <b>181</b>      |
| Nettes                                   | 19 090            | 13 107       | <b>32 198</b>  | 27 620            | 15 451       | <b>43 071</b>  | <b>36 486</b>   |
| <b>Provisions de sinistres</b>           |                   |              |                |                   |              |                |                 |
| Brutes                                   | 247 438           | 444 744      | <b>692 181</b> | 323 258           | 422 386      | <b>745 644</b> | <b>673 768</b>  |
| Cédées                                   | 6 007             | 46 181       | <b>52 188</b>  | 45 949            | 37 390       | <b>83 339</b>  | <b>45 032</b>   |
| Nettes                                   | 241 431           | 398 562      | <b>639 994</b> | 277 309           | 384 997      | <b>662 306</b> | <b>628 736</b>  |

## 3.2 Compte technique de l'assurance vie (affaires directes)

### 3.2.1 Chiffre d'affaires (Vie)

|                         | Exercice 2006 | Exercice 2005 | Variation |
|-------------------------|---------------|---------------|-----------|
| Chiffre d'affaires brut | 226 104       | 177 295       | 27,5%     |

### 3.2.2 Provisions techniques à la clôture (Vie)

|  | 31 décembre 2006 | 31 décembre 2005 |
|--|------------------|------------------|
| Provisions techniques  | 3 000 074        | 2 824 470        |
| Provisions techniques relatives aux contrats en unités de compte | 565 234          | 487 148          |
| <b>Total</b>   | <b>3 565 308</b> | <b>3 311 618</b> |

## 3.3 Produits financiers nets de charges

La prise en compte dans les comptes sociaux des écarts constatés entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de titres à revenu fixe figure dans les comptes combinés pour 3.107 k€ en "Autres produits de placements" et 3.675 k€ en "Autres charges de placements", contre respectivement 4.751 k€ et 2.853 k€ en 2005.

| Libellé  | Non Vie       | Vie            | Autres       | Total N        | Total N-1      | Pro forma      |
|--|---------------|----------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| Revenus des placements   | 20 333        | 130 165        | 483          | <b>150 981</b> | <b>150 954</b> | <b>149 374</b> |
| Autres produits des placements                                   | 7 063         | 16 683         | 986          | <b>24 732</b>  | <b>20 152</b>  | <b>20 110</b>  |
| Profits provenant de la réalisation des placements               | 30 828        | 103 665        | 443          | <b>134 935</b> | <b>111 078</b> | <b>110 443</b> |
| Ajustement ACAV (Plus-values)                                    | -             | 51 102         | -            | <b>51 102</b>  | <b>52 994</b>  | <b>52 994</b>  |
| Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts | -1 453        | -767           | -148         | <b>-2 368</b>  | <b>-1 844</b>  | <b>-1 445</b>  |
| Autres charges des placements                                    | -3 676        | -7 894         | -123         | <b>-11 693</b> | <b>-13 617</b> | <b>-13 347</b> |
| Pertes provenant de la réalisation des placements                | -5 623        | -25 389        | 768          | <b>-30 244</b> | <b>-13 275</b> | <b>-13 253</b> |
| Ajustement ACAV (Moins-values)                                   | -             | -245           | -            | <b>-245</b>    | <b>-19</b>     | <b>-19</b>     |
| <b>TOTAL</b>   | <b>47 472</b> | <b>267 320</b> | <b>2 410</b> | <b>317 202</b> | <b>306 425</b> | <b>304 858</b> |

### 3.4 Frais généraux

Les frais généraux propres des sociétés intégrées dans la combinaison, à l'exclusion des commissions versées aux apporteurs ou cédantes, s'élèvent à 44.504 k€ contre 55.390 k€ en 2005 et 58.254 k€ en 2004. La nouvelle baisse des frais généraux ainsi constatés en 2006 résulte de la sortie de la Marf du périmètre de combinaison. Si l'on exclut la Marf du périmètre d'analyse pour 2005, les frais généraux s'élèvent à 44.798 k€, s'inscrivant donc en 2006, à périmètre constant, en baisse de 0,7%.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- β les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais propres des services de gestion des sinistres ou exposés à leur profit, les frais de contentieux liés aux sinistres ;
- β les frais d'acquisition qui incluent notamment les frais des services chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- β les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée ou cédée ou exposés à leur profit ;
- β les charges de placement qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- β les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des destinations ci-dessus.

Par activité et par destination, ces frais propres se ventilent comme suit :

| FRAIS NON VIE           | 2006          | 2005          | Variation     | Pro forma     | Variation    |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Coût d'acquisition      | 11 827        | 16 062        | -26,4%        | 11 848        | -0,2%        |
| Gestion des prestations | 5 363         | 7 285         | -26,4%        | 5 506         | -2,6%        |
| Administration          | 2 520         | 6 335         | -60,2%        | 2 467         | 2,2%         |
| Autres charges          | 6 619         | 8 650         | -23,5%        | 7 987         | -17,1%       |
| Gestion des placements  | 310           | 385           | -19,5%        | 317           | -2,2%        |
| <b>Total</b>            | <b>26 639</b> | <b>38 717</b> | <b>-31,2%</b> | <b>28 125</b> | <b>-5,3%</b> |

| FRAIS VIE               | 2006          | 2005          | Variation   | Pro forma     | Variation   |
|-------------------------|---------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| Coût d'acquisition      | 11 385        | 10 935        | 4,1%        | 10 935        | 4,1%        |
| Gestion des prestations | 1 128         | 1 113         | 1,3%        | 1 113         | 1,3%        |
| Administration          | 1 365         | 1 261         | 8,3%        | 1 261         | 8,3%        |
| Autres charges          | 3 595         | 3 054         | 17,7%       | 3 054         | 17,7%       |
| Gestion des placements  | 392           | 311           | 26,1%       | 311           | 26,1%       |
| <b>Total</b>            | <b>17 865</b> | <b>16 673</b> | <b>7,1%</b> | <b>16 673</b> | <b>7,1%</b> |

| TOTAL DES FRAIS         | 2006          | 2005          | Variation     | Pro forma     | Variation    |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Coût d'acquisition      | 23 213        | 26 998        | -14%          | 22 783        | 1,9%         |
| Gestion des prestations | 6 490         | 8 397         | -22,7%        | 6 619         | -1,9%        |
| Administration          | 3 885         | 7 596         | -48,9%        | 3 727         | 4,2%         |
| Autres charges          | 10 214        | 11 704        | -12,7%        | 11 041        | -7,5%        |
| Gestion des placements  | 702           | 696           | 0,9%          | 628           | 11,8%        |
| <b>Total</b>            | <b>44 504</b> | <b>55 390</b> | <b>-19,7%</b> | <b>44 798</b> | <b>-0,7%</b> |

**3.5****Effectifs**

Les sociétés adhérentes de Monceau Assurances, leurs deux filiales communes Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & épargne, et les GIE de moyens communs constitués entre eux (le Service central des mutuelles, la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, Monceau gestion immobilier et Monceau assurances dommages), employaient ensemble 298 personnes au 31 décembre 2006 contre 300 à la fin de l'exercice précédent.

Par statut, l'évolution de ces données est résumée dans le tableau suivant :

|              | <b>31 décembre 2006</b> | <b>31 décembre 2005</b> |
|--------------|-------------------------|-------------------------|
| Direction    | 13                      | 15                      |
| Cadres       | 138                     | 134                     |
| Employés     | 147                     | 151                     |
| <b>Total</b> | <b>298</b>              | <b>300</b>              |

**3.6****Évolution des capitaux propres**

Voir tableau page suivante.

| Libellés  | Fonds propres au 31/12/2005 | Variation des capitaux et fonds d'établissements | Variation de périmètre et % d'intérêts capitalistiques | Dividendes versés | Dividendes reçus des filiales | Divers       | Variation de la réserve de capitalisation | Résultat de l'exercice | Fonds propres au 31/12/2006 |
|---|-----------------------------|--|--|-------------------|-------------------------------|--------------|---|------------------------|-----------------------------|
| <b>Fonds propres sociaux</b>  | <b>571 338</b>              | <b>343</b>                                       | <b>-8 336</b>  | <b>-874</b>       | <b>-</b>                      | <b>7 261</b> | <b>-13 834</b>                            | <b>42 277</b>          | <b>598 175</b>              |
| <b>Retraitements d'homogénéisation</b>                                    |                             |  |  |                   |                               |              |   |                        |                             |
| - sur les amortissements  | -                           | -  | -  | -                 | -                             | -            | -   | -                      | -                           |
| - sur les provisions pour gros entretien                                  | -                           | -  | -  | -                 | -                             | -            | -   | -                      | -                           |
| - autres  | 340                         | -  | -340   | -                 | -                             | -            | -   | 1 948                  | 1 948                       |
| Total retraitements d'homogénéisation                                     | 340                         | -  | -340   | -                 | -                             | -            | -   | 1 948                  | 1 948                       |
| <b>Retraitements de consolidation</b>                                     |                             |  |  |                   |                               |              |   |                        |                             |
| - Réserve de capitalisation   | -26 074                     | -  | -  | -                 | -                             | -            | 13 834                                    | 12 240                 | -                           |
| - Provision pour risque d'exigibilité                                     | -                           | -  | -  | -                 | -                             | -            | -   | -                      | -                           |
| - Réserve spéciale des plus-values long terme                             | -                           | -  | -  | -                 | -                             | -            | -   | -                      | -                           |
| - Provisions mathématiques cédées   | -                           | -  | -  | -                 | -                             | -            | -   | -                      | -                           |
| - Provision intéressement et divers                                       | -1 815                      | -  | -  | -                 | -                             | -            | -   | -224                   | -2 039                      |
| - Provision pour dépréciation des titres/créances des entités consolidées | 1 865                       | -  | -  | -                 | -                             | -65          | -   | -157                   | 1 643                       |
| - Provisions de nature fiscale  | -                           | -  | -  | -                 | -                             | -            | -   | -                      | -                           |
| Total retraitements de consolidation                                      | -26 024                     | -  | -  | -                 | -                             | -65          | 13 834                                    | 11 859                 | -396                        |
| <b>Elimination des opérations internes</b>                                |                             |  |  |                   |                               |              |   |                        |                             |
| - Dividendes reçus des filiales   | -                           | -  | -  | -                 | 874                           | -            | -   | -874                   | -                           |
| - Plus ou moins-values de cession   | -4 284                      | -  | -  | -                 | -                             | -            | -   | -230                   | -4 514                      |
| - Provisions techniques   | -                           | -  | -  | -                 | -                             | -            | -   | -                      | -                           |
| - Dépôts espèces  | -                           | -  | -  | -                 | -                             | -            | -   | -                      | -                           |
| - Résultats de réassurance  | 1                           | -  | -2 088   | -                 | -                             | 2 087        | -   | -                      | -                           |
| - Comptes courants GIE  | -                           | -  | -  | -                 | -                             | -            | -   | -                      | -                           |
| Total des éliminations internes   | -4 283                      | -  | -2 088   | -                 | 874                           | 2 087        | -   | -1 105                 | -4 514                      |
| <b>Total des fonds propres retraités à 100%</b>                           | <b>541 371</b>              | <b>343</b>                                       | <b>-10 764</b>   | <b>-874</b>       | <b>874</b>                    | <b>9 284</b> | <b>-</b>                                  | <b>54 979</b>          | <b>595 213</b>              |
| - Part sur les fonds retraités  | 541 370                     | 343  | -10 764  | -874              | 874                           | 9 284        | -   | 54 980                 | 595 212                     |
| - Ecart d'acquisition   |                             |  |  |                   |                               |              |   |                        |                             |
| Brut  | -                           | -  | -  | -                 | -                             | -            | -   | -                      | -                           |
| Amortissement   | -                           | -  | -  | -                 | -                             | -            | -   | -                      | -                           |
| Net   | -                           | -  | -  | -                 | -                             | -            | -   | -                      | -                           |
| - Elimination des titres  | -91 398                     | -1 214   | -  | -                 | -                             | -            | -   | -                      | -92 612                     |
| <b>Contribution aux Fonds Propres - part de Monceau Assurances</b>        | <b>449 972</b>              | <b>-871</b>                                      | <b>-10 764</b>   | <b>-874</b>       | <b>874</b>                    | <b>9 284</b> | <b>-</b>                                  | <b>54 980</b>          | <b>502 601</b>              |
| <b>Contribution aux fonds propres - Intérêts minoritaires</b>             | <b>-391</b>                 | <b>-</b>   | <b>-</b>   | <b>-</b>          | <b>-</b>                      | <b>-</b>     | <b>-</b>                                  | <b>-135</b>            | <b>-527</b>                 |

## 3.7

## Passifs subordonnés

Néant

## 3.8

## Provisions pour risques et charges

Conformément aux accords professionnels des 2 février 1995, 7 juillet 1995 et 28 décembre 1995, le Régime de Retraite Professionnel a été fermé, et des provisions techniques constituées pour couvrir l'intégralité des droits acquis au 31 décembre 1995 par les salariés du secteur. Les sociétés d'assurance ont eu la possibilité d'acquitter leur part dans la provision technique du régime en une fois ou d'étaler le règlement. Plusieurs des entreprises inscrites dans le périmètre de combinaison ont acquitté la totalité de leur dû. Le montant résiduel des provisions enregistrées dans les comptes combinés pour couvrir les sommes restant à payer s'élève à 160 k€, contre 135 k€ à la fin 2005.

## 3.9

## Placements (\*)

|                             | 31 décembre 2006       |                  |               | 31 décembre 2005       |                  |                |
|-----------------------------|------------------------|------------------|---------------|------------------------|------------------|----------------|
|                             | Valeur nette comptable | Valeur vénale    | Différence    | Valeur nette comptable | Valeur vénale    | Différence     |
| Terrains et constructions   | 521 623                | 555 146          | 33 523        | 511 946                | 532 629          | 20 683         |
| Titres mis en équivalence   | -                      | -                | -             | -                      | -                | -              |
| Obligations                 | 2 571 268              | 2 540 836        | -30 432       | 2 546 810              | 2 634 092        | 87 282         |
| Actions                     | 1 461 964              | 1 533 790        | 71 826        | 1 240 237              | 1 289 856        | 49 619         |
| Prêts                       | 18 670                 | 18 670           | -             | 19 830                 | 19 830           | -              |
| Dépôts espèces chez cédants | 10 251                 | 10 352           | 101           | 10 889                 | 11 159           | 271            |
| Autres dépôts espèces       | 56 700                 | 56 702           | 2             | 58 401                 | 58 591           | 190            |
| <b>TOTAL</b>                | <b>4 640 477</b>       | <b>4 715 496</b> | <b>75 019</b> | <b>4 388 112</b>       | <b>4 546 156</b> | <b>158 044</b> |

(\*) y compris les placements représentant les provisions techniques afférentes aux Contrats Vie en unités de compte.

La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

Dans ce tableau, ne sont pas déduites des valeurs nettes comptable, les surcotes / décotes calculées pour les valeurs mobilières à revenu fixe conformément à l'article R 322-19 du Code des assurances, enregistrées en comptes de régularisation pour un montant net de 34.618 k€ contre 42.456 k€ à la fin 2005.

Pour apprécier les plus-values latentes sur actifs, il convient de tenir compte de ces éléments. Ces plus-values latentes ressortent ainsi à 109.637 k€ au 31 décembre 2006 (200.500 k€ au 31 décembre 2005).

|  | 31 décembre 2006 | 31 décembre 2005 | 31 décembre 2005<br>Pro forma |
|--|------------------|------------------|-------------------------------|
| <b>1/ Engagements reçus</b>  | -                | -                | -                             |
| <b>2/ Engagements donnés</b>   | <b>320 235</b>   | <b>311 712</b>   | <b>311 712</b>                |
| 2a/ Avals, cautions et garanties de crédit donnés                                | 2 956            | 2 755            | 2 755                         |
| 2b/ Titres et actifs acquis avec engagement de revente                           | -                | -                | -                             |
| 2c/ Autres engagements sur titres, actifs ou revenus                             | 317 279          | 308 957          | 308 957                       |
| 2d/ Autres engagements donnés  | -                | -                | -                             |
| <b>3/ Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b> | <b>35 937</b>    | <b>72 050</b>    | <b>28 753</b>                 |



1 + 1 + 1 font plus en commun!





**Monceau Assurances mutuelles associées**

Société de réassurance mutuelle

Entreprise régie par l'article R 322 - 84 du Code des assurances

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

[www.monceauassurances.com](http://www.monceauassurances.com)